

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

28



-  Lecture labiale en association
-  Dossier : Formation
-  Surdi kids en Chartreuse

Nos lecteurs nous écrivent

Qu'est ce que le recrutement ?

Je suis malentendante, équipée d'appareils auditifs. J'ai consulté un laboratoire qui me dit que je souffre de recrutement. De quoi s'agit-il exactement, ce n'est pas de l'hyperacousie mais j'entendrais les sons désagréables de façon amplifiée ; est-il possible de corriger ce désagrément ? Est-ce une pathologie irréversible, un phénomène courant, présente-t-il une forme de gravité ?

Je vous remercie pour la réponse que vous voudrez bien m'apporter et vous adresse mes salutations les meilleures.

■ Anne-Marie Fournier

Réponse de M Lorenzi, audioprothésiste et régleur d'implants cochléaires :

Tous les malentendants souffrent de recrutement. Cela veut simplement dire que l'élévation du seuil d'audition modifie la perception de l'intensité des sons ; un malentendant passe de faible à fort plus vite qu'une personne normo-entendante (c'est vrai pour l'appareillage auditif, moins pour l'implant car la stimulation n'est pas la même).

Lè sur-recrutement est une sur-représentation des sons moyens et forts. Cela peut se traduire par une sensibilité accrue aux sons qui sont tout à fait normaux, pour les gens non atteints. Je dirais que le sur-recrutement se rapproche de l'hyperacousie mais je dissocierais peut-être les deux en disant que l'hyperacousie est une gêne pathologique.

En ce qui concerne Madame Fournier, le réglage des appareils devrait limiter le niveau des sons forts et donc amoindrir son désagrément. Ceci est à nuancer selon le type d'appareils qu'elle possède, évidemment.

6 millions de malentendants dans les salles d'attente ?

Je suis allé chez mon médecin généraliste mercredi dernier et je lui ai proposé toute une collection de **GMM**, pour sa salle d'attente. Il a immédiatement refusé, comme si j'étais envoyé par une secte pour recruter des adeptes !

■ Christian

Accessibilité d'un Centre funéraire

Je me suis rendue dernièrement au complexe funéraire de Grammont, pour assister à un office religieux. Avant d'entrer, je me suis présentée à l'accueil pour demander si la boucle magnétique était en état de fonctionner. On m'apprit que la boucle magnétique (qui n'avait jamais fonctionné) avait été supprimée, pour être remplacée par un nouveau système. Et sans plus d'explication, je recevais un petit boîtier et un casque. Les hôtesses (nullement formées) furent bien embarrassées pour répondre à mes questions sur le fonctionnement de cet appareil qui était étiqueté « *Audioropa* ». Est ce un système radio ou infrarouge ? C'est ainsi que, sans notice, j'ai dû me débrouiller toute seule, timidement installée au dernier rang de la salle, pour faire mes essais.

Comment placer le casque ? Sur le crâne, sous le menton ? En fait, c'est derrière le cou qu'il tient. En ce qui concerne la discrétion, l'hygiène et la simplicité, je me pose des questions !

Quant au petit boîtier, il s'allume en appuyant sur un petit bouton et des chiffres apparaissent qui semblent servir au réglage pour la puissance. Malheureusement tout s'éteint quand j'enlève le doigt.

Et finalement, n'ayant pu ou su m'en servir, je n'ai rien compris des paroles prononcées dans le micro et me trouvais dans un état d'esprit bien peu propice au recueillement nécessaire dans ce lieu de culte. De retour à l'accueil pour rendre l'appareil, j'insistais pour savoir comment ça se passait avec les autres personnes. Une seule réponse : « *nous n'avons pas eu de retour négatif* » pas de technicien pour donner des explications. À qui s'adresser ?

■ Jacqueline Cazanave Pin

Demande de contact

Abonnée depuis plusieurs années à notre magazine, institutrice honoraire âgée de 66 ans, devenue très malentendante, je serais ravie de correspondre avec une personne ayant été implantée cochléaire d'une ou des deux oreilles afin d'obtenir de plus amples renseignements.

■ Chantal

(Lui écrire au courrier de lecteurs qui fera suivre)

Les bénévoles d'ARDDS IDF vous annoncent leur participation au **Salon des Seniors**, qui se tiendra du 5 au 8 avril 2018 à Paris, Porte de Versailles, Pavillon 2.2. Ouverture de 10 à 18 heures. Venez y rencontrer des adhérents d'associations, sur le stand du Bucodes SurdiFrance.

Sommaire

Courrier des lecteurs

Éditorial

Vie associative

- Les stages d'été de lecture labiale ARDDS 2018 4
- Audition Ecoute 33 va plus vite! 5
- Lecture labiale en association 6

Dossier

- La formation pour et par les malentendants 8
 - Formation & malentendance 9
 - La formation professionnelle un atout indispensable pour évoluer en entreprise, y compris pour les personnes malentendantes! 12
 - Le Compte d'Engagement Citoyen 13
 - Engagement associatif et formation 14

Appareillage

- Un audioprothésiste original 15

Santé-Médecine

- Acouphènes et méditation, un apaisement salutaire 16
- Les représentants d'usagers 18

Témoignage | Reportage

- Danseur et ambassadeur! 19
- Lyndie : ma deuxième opération 20
- Bulletin d'abonnement 21
- J'entends moins bien 22

Pratique

- Témoignage : vigilance avec les notaires 23
- Retour sur les 8^e assises nationales de la qualité de l'environnement sonore 24
- Une charte de l'Unesco sur les enjeux du son 25
- Le licenciement d'une salariée malentendante 26
- **SURDI Kids** 27

Europe | Internationale

- Manifeste sur la perte auditive et le handicap 28

Culture

- Entendre d'un regard 30
- Prix du meilleur film sous-titré 31



6 millions de malentendants

est une publication trimestrielle de l'ARDDS (réalisée en commun par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDS) Maison des associations du XX^e (boîte n°82) 1-3, rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris

Ce numéro a été tiré à 2 500 exemplaires

Directeur de la publication : Thibaut Idziorek • Rédactrice en chef : Aïsa Cleyet-Marel • Rédactrices en chef adjointes : Maripaule Peysson-Pelloux, Anne-Marie Choupin • Ont collaboré à ce numéro : L'équipe des stages ARDDS, Odile Colcombet, Solène Nicolas, Dominique Dufournet, Yann Griset, Maryannick Moal, Rachel Poirier, Françoise Roc'hongar, Smita Gogniat, Suzy Margueron, Annie Delay, Annie, Patrick, Lyndie Haas, Françoise Lecourt, ARDDS38, Hélène, Une classe de Chartreuse, Aïsa Cleyet-Marel, Christian Guittet, Maripaule Peysson-Pelloux, Anne-Marie Choupin • Crédit dessins et photos : Bucodes SurdiFrance, ARDDS, Pierre Zajek, Lyndie Haas, DD • Couverture : Antoine Pelloux • Mise en page et impression : Ouaf! Ouaf! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • Tél. : 0140 930 302 - www.lmdc.net • Commission paritaire : 0621 G 84996 • ISSN : 2118-2310

Bonne Année 2018

Il y a un peu plus de sept ans, j'avais rendez-vous avec des représentants d'associations de personnes malentendantes. Il y avait là Brice Meyer-Heine, Jacques Schlosser et Anne-Marie Choupin, ainsi que Richard Darbéra qui m'avait invité à cette réunion de « construction » d'une nouvelle revue... qui allait devenir **6 millions de malentendants**.

Le premier numéro est paru il y a sept ans maintenant. Depuis, Jacques, Richard et Brice ont pris une retraite bien méritée. Cette revue ne serait pas ce qu'elle est, sans leur investissement associatif.

Le dossier de la revue 28 est consacré à la formation, un thème qui nous concerne tous, actifs comme retraités. C'est un sujet d'actualité au moment où le Compte Engagement Citoyen entre en force (voir page 13), ainsi qu'une occasion de présenter le référentiel de formation sur la perte d'audition, réalisé par le Bucodes, qui sort en ce début d'année.

Vous trouverez aussi nombre d'articles sur l'actualité récente où étaient présents les bénévoles des associations de personnes malentendantes : la manifestation organisée par le Centre d'information et documentation sur le Bruit (CidB) sur l'environnement sonore, la Semaine du Son, la remise du prix du meilleur film sous-titré ou le manifeste publié par la Fédération européenne des personnes malentendantes.

Des témoignages touchants, une nouvelle page Surdi Kids : voilà un beau programme pour une revue qui vient de recevoir une aide de la Fondation pour l'audition pour contribuer à son développement.

Grâce à elle, nous avons envoyé à 1614 ORL, cinq exemplaires du numéro 27 de la revue. Cet envoi leur permettra de découvrir **6 millions de malentendants** et de mettre des exemplaires dans leur salle d'attente. Un abonnement exceptionnel leur est proposé pour recevoir chaque trimestre deux **6 millions de malentendants** pour le prix d'un abonnement normal à 28 euros. Cette offre est valable pour tout professionnel de santé, n'hésitez pas à la proposer à votre médecin, orthophoniste ou audioprothésiste !

Toute l'équipe vous souhaite une bonne année associative !

■ Dominique Dufournet
Vice-président du Bucodes SurdiFrance

Dans le prochain numéro :

un dossier « La vie sociale »

Merci de nous faire parvenir vos courriers et témoignages à courrierlecteurs@surdifrance.org

Audition Ecoute 33 va plus vite!

L'association de Gironde expérimente avec enthousiasme une nouvelle application SWELP de Sentinel pour alerter en cas de danger. Nous attendons avec intérêt les résultats de cette expérimentation.

Lors de notre réunion annuelle de rentrée, étaient invités Stéphanie Barcella, directrice marketing de l'Agence Sentinel, et Charles Buttner, président honoraire du Conseil général du Haut-Rhin, pour nous présenter Sentinel et répondre à nos questions. Le souhait de la startup est de mettre à égalité les sourds et les entendants. Elle dispose d'un centre d'alerte 7j/7 & 24h/24 et d'une application téléchargeable sur Smartphone pour alerter facilement sans paniquer et prévenir ses utilisateurs d'un danger.

Dix secondes au lieu de dix minutes

Alors qu'il faut quatre à dix minutes pour alerter par téléphone ou SMS, avec SwELP 10 secondes suffisent même si les réseaux sont saturés comme lors d'une tempête ou d'un attentat. Cet énorme gain de temps permet aux secours d'arriver beaucoup plus vite et de sauver plus de vies!

Deux coups de pouce pour un coup de main

D'une simplicité étudiée pour être utilisée sans connaissances techniques particulières : il suffit de cliquer sur l'icône de SwELP et de prendre la photo. Signalé, le danger est géolocalisé et un périmètre de sécurité défini pour évacuer les lieux si besoin. Aussitôt la plateforme prévient vos proches, enregistrés au moment de votre inscription, et les autorités : les secours appropriés les plus proches sont déclenchés.

Pour les malentendants avant tout! Hervé Frantz, capitaine des pompiers du Haut-Rhin et génial créateur de Sentinel, avait pour objectif de permettre aux sourds d'alerter sans utiliser la parole et leur ouïe déficiente. Finalement, même pour les entendants, ce moyen dépasse tous ceux existant. Autre bonne nouvelle : cette entreprise embauche du personnel malentendant ou sourd. Plus de trente emplois ont déjà été créés en France, dont la moitié pour des personnes sourdes ou pratiquant la LSF.

Quelle différence y a-t-il entre SwELP et les systèmes proposés aux personnes âgées? Le prix : les systèmes pour seniors coûtent de 30 à 70€/mois alors que, après avoir téléchargé gratuitement SwELP, l'adhésion au service « alerte » de Sentinel n'est que de 2€/mois.

Quelle différence y a-t-il entre SwELP et l'appli utilisée par les motards? L'appli des motards est liée à un boîtier qui, en cas de choc, prévient qu'il y a un accident... Le motard est appelé sur son Smartphone et les secours arrivent s'il n'y a pas de réponse...

Est-ce que l'application peut aussi savoir qui a donné l'alerte? Oui, quand on télécharge SwELP, on donne ses



coordonnées, voire d'autres informations facultatives. Donc, en plus de la géolocalisation, les secours savent tout de suite qui alerte ou a besoin d'aide.

Est-il possible de signaler un événement choquant se déroulant sous nos yeux? Si vous êtes témoin d'une scène de violence dans la rue, votre Smartphone sera géolocalisé et la photo prise apparaîtra pour envoyer les bons secours. Si vous ne pouvez pas prendre de photo, votre alerte sera envoyée sous forme de balise de détresse. Quand Sentinel sera largement diffusée, ce sera un outil de protection collaboratif majeur et des plus efficaces : car chacun sait qu'obscurité et anonymat sont les deux mamelles de l'insécurité...

Et si c'est pour faire une farce? Un citoyen responsable sait qu'il ne faut pas alerter les secours inutilement car une personne en danger pourrait en avoir besoin. Les fausses alertes sont punies par la loi. Au moment de télécharger l'application, il faut en accepter le règlement.

Est-ce que Sentinel nous rappelle? Surtout pas ! Dans certains cas, comme lors de la fusillade au Bataclan, il vaut mieux ne pas attirer l'attention.

Mais alors, comment être sûr que l'alerte a bien été donnée? Une petite coche blanche sur fond vert apparaît sur votre écran et signifie que l'alerte est bien arrivée.

La rencontre entre AE33 et l'Agence Sentinel fut un échange riche et fructueux. La progression de cette application est un long chemin passionnant. Un document présentant Sentinel est en cours d'élaboration.

■ Odile Colcombet, Présidente AE33

Lecture labiale en association

Les pratiques sont diverses, mais toujours compétentes! Que les associations organisent des cours avec des orthophonistes bénévoles ou fassent appel à des subventions pour rémunérer des professionnels... un point commun entre elles : solidarité et partage. Pourtant, toutes constatent combien il est difficile d'établir l'assiduité nécessaire pour que cela soit bénéfique aux personnes et que l'activité soit pérenne. Voici un florilège des expériences.

Associations d'implantés : peu ou pas de séances collectives en association.

Les adhérents implantés cochléaires sont généralement suivis par un orthophoniste spécialisé ou par le CHU d'implantation. Aussi, peu d'associations d'implantés mettent en œuvre des séances de lecture labiale collectives. Toutefois, certaines associations mettent en place des ateliers de sophrologie, d'art-thérapie, de chant, d'échanges et de partages avec un matériel adapté. Ces temps d'activités ne sont pas étrangers à la lecture labiale. Ils permettent l'application des acquis dans un milieu favorable pour être plus à l'aise ensuite dans la société.

Des séances collectives organisées par l'association

Les orthophonistes peuvent quelquefois venir bénévolement ; c'est un engagement personnel d'aide aux devenus sourds et malentendants par conviction et dévouement. Le plus souvent les orthophonistes sont rémunérés, soit avec une prise en charge individuelle des adhérents, soit par l'association. Ces cours peuvent être réguliers mensuellement, ou sous forme de stages ponctuels de deux jours (Lyon, Angers). Sans oublier les fameux stages de l'été qui complètent la pratique! Certaines associations proposent un entraînement à la lecture labiale qui se veut aussi groupe de paroles. Dans ce cas si cette formule privilégie l'échange, cela se fait souvent au détriment d'une réelle progression. On constate qu'ainsi les participants se livrent plus volontiers au détour d'une question...

Mais les associations font preuve d'imagination et combinent les méthodes.

À Grenoble, un cours collectif de lecture labiale, niveau débutants, est proposé chaque année par deux

orthophonistes du service ORL du CHU de Grenoble. À l'issue de cet apprentissage, les patients peuvent continuer en individuel avec une orthophoniste en libéral et/ou constituer un petit groupe qui continue à s'entraîner à domicile une fois par semaine et qui peut être supervisé une fois par an par les orthophonistes.

La section ARDDS38 propose depuis un an et demi, une séance mensuelle « *Temps de parole et partage* » : la première heure, deux animatrices bénévoles (une enseignante entendant connaissant la lecture labiale et travaillant avec les deux orthophonistes du CHU et une personne malentendante très entraînée à la lecture labiale) proposent des exercices : mots, expressions, phrases, texte. La deuxième heure est un échange convivial libre qui peut se faire (en partie) en lecture labiale. Tout membre de l'association peut venir, débutant ou plus confirmé, régulièrement ou pas. Il n'y a pas de financement demandé.

Appel aux écoles d'orthophonistes

Ainsi, l'association KEDITU propose un atelier de lecture labiale depuis de nombreuses années. À l'origine, c'est une étudiante à l'IRSSI de Rennes, très motivée, qui a pris contact avec KEDITU. L'URAPEDA Bretagne à Rennes met à disposition une salle. KEDITU recense chaque année en septembre parmi ses adhérents et contacts les personnes intéressées par la lecture labiale (en général, un groupe de six personnes). En parallèle, la responsable pédagogique de l'école est sollicitée pour recenser les étudiantes intéressées. Le nombre d'étudiantes est fonction du nombre de malentendants/sourds (un groupe de six participants pour trois/quatre étudiantes).

6
7

Assemblée générale de l'ARDDS Nationale 2018



L'Association de Réadaptation et Défense des Devenus Sourds tient son assemblée générale ordinaire le samedi 24 mars 2018 de 13h30 à 17h.

La réunion se tiendra au 75, rue Alexandre Dumas - 75020 PARIS (métro Alexandre Dumas). L'accessibilité sera assurée par une boucle à induction magnétique et la transcription écrite instantanée par Le Messager. Tous les adhérents sont invités à participer à la discussion et aux votes des rapports d'activités, moral et

financier 2017 et des projets 2018.

Chaque adhérent recevra, par courrier postal ou électronique, la convocation et tous les documents, en temps utile.

■ Le conseil d'administration de l'ARDDS

Une rencontre d'information entre participants et étudiantes est nécessaire afin de bien cadrer ces ateliers et le planning : ce sont des entraînements sans aucune exigence d'apprentissage avec des paliers.

Les étudiantes âgées de 18-20 ans découvrent bien souvent le monde de la surdité et sont face, principalement, à des seniors. C'est très enrichissant pour tout le monde.

Ces ateliers sont, pour beaucoup, des moments de convivialité. Les participants qui apprécient cette convivialité reviennent, ceux qui ont des attentes fortes en pédagogie ont plutôt tendance à lâcher. D'où l'importance de bien définir cette notion d'entraînement / découverte pour éviter les déceptions.

À partir de mars, les étudiantes sont trop accaparées par leurs concours d'entrée aux écoles d'orthophonie. Depuis 2 ans, un bénévole actif qui participe aux ateliers lecture labiale prend l'organisation en main.

Avec des orthophonistes professionnelles (à la retraite ou débutantes), des ateliers découvertes sont aussi organisés pour faire découvrir la lecture labiale, le parcours de soin, les tarifs... mais aussi d'autres notions comme le Langage Parlé Complété (LPC), la suppléance mentale, des stratégies de communication. Ensuite, c'était aux personnes malentendantes de trouver leurs voies et d'engager les démarches.

D'autres associations ont une organisation plus rigoureuse avec différents niveaux.

L'ARDDS organise depuis très longtemps des séances hebdomadaires d'entraînement à la lecture labiale, à Paris. C'est désormais la section ARDDS Île-de-France qui gère la mise en place et le suivi des quatre niveaux.

Une progression est proposée par les orthophonistes d'une année sur l'autre avec un taux de fidélité très élevé. Chaque année, l'association accueille des malentendants envoyés par leur entreprise qui prend en charge le coût de la formation.

Une activité originale, qui évolue avec le temps

Chaque année depuis plus de trente ans, l'ARDDS organise des stages d'été, basés sur la méthode de Jeanne Garric, encadrés par des orthophonistes. Au fil des années, la formule est toujours la même : les séances d'entraînement à la lecture labiale ont lieu le matin et des activités diverses sont organisées l'après-midi, en lien avec la malentendance.

Ces dernières années, avec l'annonce sur le site, le public s'est diversifié et rajeuni. Grâce à la possibilité de bénéficier de la formation permanente, des malentendants en activité ont rejoint les retraités, habitués des stages.

Le groupe des organisateurs bénévoles s'est aussi étoffé et travaille toujours en étroite collaboration avec les orthophonistes, qui gèrent la formation des groupes et le contenu des séances. Bénévoles et professionnels font équipe, pour que ces stages soient un tout, apprentissage, information, découverte de la région. La lecture labiale est présente tout au long de la journée, entraînement en petit groupe le matin, visite organisée l'après-midi ou intervention de professionnels locaux (MDPH, audioprothésistes, ORL). Jusqu'aux soirées ludiques, qui font appel aux compétences en lecture sur les lèvres des stagiaires !

Vous trouverez page 4 l'annonce pour les stages 2018.

■ La Rédaction

6

7

Assemblée générale du **Bucodes SurdiFrance** à Avignon

A cette occasion l'association Surdi 84 vous invite aussi pour fêter ses trente années d'existence les 1, 2 et 3 juin 2018.

Un seul lieu pour tout voir et tout entendre : l'YMCA de Villeneuve les Avignon. Pas de déplacements inutiles, vous aurez vue sur le Palais des Papes, la Tour Philippe le Bel, au loin le Ventoux et en prime la piscine pour vous rafraîchir les idées !

Programme

Vendredi

- Intervention du docteur J. Aime spécialiste des acouphènes sur la nouvelle thérapie sonore fonctionnelle.
- Démonstration de chiens écouteurs par l'association « les chiens du silence ».

Samedi

- Assemblée générale ordinaire du Bucodes SurdiFrance et assemblée extraordinaire pour valider la modification des statuts.
- Le soir Théâtre avec la pièce « 6 % working people », jouée par des acteurs professionnels porteurs de la trisomie 21, évoquera avec humour l'intégration des personnes handicapées.

Dimanche

- Visite guidée d'Avignon

Pension complète à l'YMCA 55 € par jour, sur réservation.
Contact : claud.vajda@laposte.net

La formation pour et par les malentendants

Comme toutes les entreprises et organisations, les associations doivent faire face à une complexification du cadre légal de leurs actions ainsi qu'à une attente différente du public utilisateur des services proposés.



8

9

On demande aux bénévoles des compétences réelles qui bien souvent sont pointues et techniques. La « *professionnalisation* » des missions confiées aux bénévoles fait disparaître la frontière entre le monde de l'entreprise et le monde associatif, ce qui peut paraître choquant. Une gestion financière exemplaire, la mise en place d'activités réglementées et la gestion des ressources humaines demandent souvent une qualification mais dans tous les cas une bonne connaissance des risques et des responsabilités de l'engagement des dirigeants associatifs et des bénévoles. Toutefois, cette recherche d'une plus grande efficacité peut être bénéfique aussi bien pour les bénévoles que pour les adhérents.

L'association peut alors choisir de former ses bénévoles, soit par une formation interne : des bénévoles qui forment d'autres bénévoles soit par un formateur extérieur. Il existe de nombreuses formations, de très bon niveau, gratuites ; les CPAM, les MDPH et les CHU acceptent de former les bénévoles à condition d'avoir signé une convention avec leur administration. On peut également demander des formations qualifiantes aux communes, aux départements, aux régions ou aux professionnels de la santé.

L'avantage de ce genre de formations est que l'association se fait connaître et qu'elle fait évoluer les mentalités.

Dans ce dossier, nous n'oublions pas la formation professionnelle des travailleurs malentendants, qui pour trouver ou pour conserver un poste, doivent se former.

C'est aussi une occasion de vous présenter le référentiel de formation sur la perte d'audition, réalisé par le Bucodes SurdiFrance, qui sort en ce début d'année. C'est un gros travail réalisé en coopération avec la SCOP Le Messageur et le soutien financier de la Fondation Pour l'Audition. Dans cet outil pédagogique pour mieux former et sensibiliser à la malentendance, le lecteur trouvera de nombreuses pistes de recherche.

Un préalable à toute formation reste toutefois l'accessibilité indispensable ; une transcription écrite ou l'aide d'un preneur de notes et/ou l'installation d'une boucle d'induction magnétique de qualité ou autre, sans cela même la meilleure formation nous restera interdite !

■ Aisa Cleyet-Marel

Formation & malentendance

Un outil pédagogique pour mieux former et sensibiliser à la malentendance.

En ce mois de janvier démarre la diffusion d'un référentiel « *pour former, informer et sensibiliser sur la malentendance* », élaboré par le Bucodes SurdiFrance en partenariat avec la SCOP Le Messager et avec le soutien de la Fondation Pour l'Audition.

Ces documents ressources, inédits en France, s'adressent à toute personne qui souhaite former ou sensibiliser à la malentendance, notamment aux bénévoles d'associations de personnes malentendantes et aux formateurs. Leur objectif est d'améliorer l'information sur la malentendance en outillant ceux qui la portent. La mise en accessibilité des formations pour les personnes malentendantes y est également abordée.

Une formation test en amont de l'écriture du référentiel

Les 21 et 28 mars 2017, deux groupes d'une douzaine d'adhérents d'associations de la région parisienne (ARDDS Île-de-France, Durd'Oreille et Surdi 94) ont suivi une formation d'une journée sur la malentendance. Ce projet pilote, réalisé grâce au soutien financier et logistique de la Fondation pour l'Audition, a été proposé pour compléter les compétences de ces bénévoles qui interviennent régulièrement sur des temps de sensibilisation et sur l'accueil et l'orientation du public : stands, permanences, ateliers de sensibilisation, formations...



Ce référentiel est le fruit de l'expérience de la SCOP le Messager et des associations du Bucodes SurdiFrance en matière de formation.

Ces deux sessions ont aussi permis d'expérimenter des outils d'animation de formation adaptés à un public de personnes malentendantes et, au travers des questions et des échanges, d'enrichir les contenus envisagés pour le référentiel.

Le référentiel : une boîte à outils constituée de plusieurs documents

Il comporte deux documents assortis d'une palette d'outils pédagogiques : l'un porte sur la manière de rendre accessible une formation aux personnes malentendantes et l'autre propose des contenus et conseils pour que les personnes susceptibles de former ou d'informer sur le sujet de la malentendance puissent disposer d'un support pédagogique qui couvre les points essentiels à aborder : ce qu'est la perte auditive, ses conséquences, les manières de la compenser, le financement des équipements, l'accessibilité au travail, etc.

Ce référentiel est le fruit de l'expérience de la SCOP le Messager et des associations du Bucodes SurdiFrance en matière de formation. Afin de favoriser la clarté de ses contenus, le document a été mis en page et illustré par une graphiste et grâce au soutien de la Fondation pour l'Audition, il est diffusé gratuitement.

« *Un référentiel pour former, informer et sensibiliser à la malentendance* » est constitué d'un ensemble de documents disponibles gratuitement en version numérique, téléchargeables sur surdifrance.org :

- 20 conseils pour rendre accessible une formation aux personnes malentendantes,
- Des contenus de formation sur la malentendance avec des indications sur la manière de les transmettre,
- Une boîte à outils pour permettre aux bénévoles d'association d'illustrer leur formation et de préparer des contenus adaptés à leurs publics.

■ Dominique Dufournet et Solène Nicolas ...

... Animer des formations sur la malentendance en milieu professionnel

Témoignage de Samuel Poulingue, formateur, SCOP Le Messager. Il anime des formations et des sensibilisations à la malentendance.

Nous sommes sollicités pour animer des formations en entreprises ou collectivités auprès des collègues de personnes malentendantes dont le poste a été adapté et auprès de divers professionnels parmi lesquels des agents d'accueil, des personnels soignants.

Le sujet concerne tout le monde dans la mesure où former sur la malentendance implique de faire comprendre le fonctionnement de l'audition et les manières de prévenir sa dégradation. De plus, chacun fréquente au moins une personne malentendante dans son entourage professionnel, familial, amical. Quand la formation se fait dans le cadre d'une adaptation de poste, la motivation est évidente : il s'agit pour les participants d'être en mesure de mieux communiquer avec leur collègue. Dans les autres cas, c'est l'approche, la manière d'animer qui permet de susciter la curiosité, d'embarquer les participants dans un parcours qui les amène à ouvrir les yeux sur le sujet. Dès que c'est possible, nous faisons témoigner des personnes malentendantes lors de ces formations, souvent grâce aux associations du Bucodes SurdiFrance.

Quand il est possible d'animer à plusieurs, une compensation se met naturellement en place...

Et quand le formateur est malentendant ?

Témoignage de Solène Nicolas, malentendante, formatrice occasionnelle en communication

Animer une formation quand on entend mal est possible. Les inconvénients du transport de matériel supplémentaire et la nécessité de partager d'emblée des informations assez personnelles avec un groupe d'inconnus sont certes à prendre en considération. Mais une fois que tout est bien expliqué, que l'accessibilité est en place, tout le monde peut oublier le handicap et entrer dans le vif du sujet. Désormais, je vois même dans ce contexte - avec lequel il faut de toute façon composer - l'occasion de faire un peu de sensibilisation sur l'accessibilité aux personnes malentendantes.

Des besoins d'accessibilité différents selon l'effectif, l'acoustique de la salle, la co-animation

Je me suis peu à peu rendue compte que mes difficultés à entendre variaient considérablement selon l'effectif du groupe et l'acoustique du lieu. Dans ma pratique, j'ai recours à des méthodes participatives qui impliquent de nombreux échanges avec le groupe et des déplacements dans la pièce. Jusqu'à huit personnes dans une salle peu réverbérante, je réussis à suivre les échanges à l'aide d'une boucle à induction magnétique. Au-delà de cet effectif ou dans toute salle sonore, j'ai besoin d'une transcription dès lors que j'anime seule la formation. Et si, pour des raisons économiques ou techniques, il n'est pas possible de la mettre en place, j'oriente vers un autre formateur. Quand il est possible d'animer à plusieurs, une compensation se met naturellement en place : c'est pour moi la configuration la plus agréable et je peux me passer de la transcription.

La nécessité de préparer et d'expliquer

J'arrive avec plus d'une demi-heure d'avance pour installer tranquillement la sono et la salle. J'y branche un émetteur et place dans ma poche un récepteur sur lequel est connecté un collier BIM que je porte autour du cou toute la journée. Les participants se passent un micro et ce système me permet de recevoir le son directement dans les écouteurs de mes appareils auditifs sur lesquels j'active le programme *position T*. En début de journée, je demande à une personne entendante de régler le volume du son pour la salle, afin qu'il ne soit ni trop fort, ni trop faible pour les participants. L'introduction est l'occasion d'évoquer l'accessibilité en place, son rôle et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour que la formation se déroule dans les meilleures conditions.

TU VAS À UNE MANIF' AVEC TON MEGAPHONE ?

BAH NON, JE PARS ANIMER UNE FORMATION POUR DES MALENTENDANTS...



SHOO... DÉBUT D'UNE FORMATION
POUR PERSONNES MALENTENDANTES

EUH... TOUT LE MONDE M'ENTEND ?
QUE CEUX QUI NE M'ENTENDENT
PAS, LÈVENT LA MAIN...



Je préviens les participants que je leur demanderai sûrement de répéter à plusieurs reprises ce qu'ils auront exprimé, me rapprocherai pour mieux comprendre et précise aussi que s'il m'arrive de répondre à côté, il faut reformuler car je n'esquive aucune question volontairement ! J'essaie d'expliquer tout ça avec un peu d'humour pour que le sujet ne mette personne mal à l'aise et que mes interlocuteurs n'hésitent pas à demander des précisions si besoin.

Une adaptation très rapide des groupes formés malgré quelques limites

Pour certains participants, l'utilisation du micro devient tout de suite un réflexe mais d'autres oublient parfois de le prendre quand ils interviennent. Faire des rappels me donne l'impression de ramener les choses à moi et de freiner la spontanéité des échanges. C'est inconfortable mais nécessaire pour que je puisse tenir mon rôle en prenant en compte tout ce qui est dit. Souvent, une personne du groupe tend le micro à celle qui ne l'a pas intuitivement utilisé. Un soutien très facilitant !

À la fin de la journée, quand tout le monde est fatigué par un programme dense, il peut y avoir un décrochage sur ces bonnes pratiques. Les mauvais réflexes reprennent le dessus et tout le monde commence à parler en même temps. Si la régulation est compliquée, je passe de la position T à la position MT (qui réactive les microphones de mes appareils auditifs en plus du son reçu par la boucle) pour pouvoir capter une partie de ce qui se dit mais c'est aussi le signe qu'il est temps de conclure la session !

Je dirais qu'une surdité sévère n'empêche pas d'assurer des formations dans des conditions qui soient satisfaisantes pour les participants comme pour moi.

En expliquant clairement le contexte au départ et avec de l'accessibilité, il m'est possible d'oublier complètement cet obstacle et d'avoir suffisamment confiance dans ce que j'ai compris pour être en mesure d'adapter l'animation en temps réel. J'ai l'impression que ça ne limite pas les échanges et que les groupes s'approprient assez facilement les attitudes requises.

Co-animer avec une personne malentendante, ça change quoi ?

Témoignage d'Elsa Baudon, graphiste et formatrice occasionnelle. Elle co-anime des formations en communication avec Solène.

« Je reformule souvent les interventions des participants, à la fois pour m'assurer d'avoir bien interprété leur propos et pour passer l'information à Solène. Cette méthode devient un outil pédagogique qui nous permet d'être pertinentes dans l'interaction avec le groupe et dans les réponses que nous pouvons lui apporter.

En nous obligeant à structurer notre animation ainsi et à être très attentives l'une à l'autre, ce contexte renforce notre binôme : il fait encore plus appel à nos complémentarités et nourrit une complicité perceptible pour le groupe qui contribue à créer une ambiance agréable.

Ces pratiques que nous appliquons depuis plusieurs années ont un effet bénéfique sur la qualité de l'animation de nos formations ! »

Le micro devient un bâton de parole qui favorise l'écoute et le respect des prises de parole de chacun.

Témoignage de Jérémie Evangelista, spécialiste de la médiation et de la valorisation des patrimoines. Il co-anime également des formations en communication et en projets avec Solène.

« De mon point de vue, c'est surtout une contrainte pour Solène qui se retrouve dans l'obligation d'utiliser un dispositif sonore spécifique et qui va de temps en temps manquer une information quand un participant s'exprime sans utiliser le micro. La contrainte disparaît très rapidement pour les participants. Ils jouent le jeu, oublient cet intermédiaire et mieux : le micro devient un bâton de parole qui favorise l'écoute et le respect des prises de parole de chacun. Pour le groupe, c'est davantage un atout qu'une contrainte réelle. Entre nous qui animons ensemble, la prise en compte de la malentendance apporte une vigilance supplémentaire sur la répartition du temps de parole (rendue très visible par le micro !) et pour vérifier régulièrement que nous sommes bien en accord et cohérents dans nos interventions respectives tout au long de la journée de formation. »

■ Propos recueillis par Solène Nicolas

La formation professionnelle un atout indispensable pour évoluer en entreprise, y compris pour les personnes malentendantes !

Depuis 1971, avec la loi Delors, la formation professionnelle est toujours un levier dans l'employabilité des travailleurs français selon les politiques. Les récentes annonces du gouvernement insistent encore sur ce point : la formation professionnelle est indispensable pour que la population active monte en compétence et reste employable dans un contexte de plus en plus difficile.

Longtemps mise de côté, la situation pour les travailleurs en situation de handicap a été prise en compte sur le tard : il a fallu attendre les conséquences de la loi Handicap de 2005 pour que tous les handicaps soient pris en compte et qu'il y ait une vraie prise de conscience des bénéfices de la formation.

Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, a récemment déclaré « qu'il était urgent « [...] de s'attaquer à la formation professionnelle des personnes handicapées ». Elle a toutefois admis que le dispositif français actuel d'accès à l'emploi était complexe et ajouté que les intermédiaires spécialisés étaient trop nombreux (Pole Emploi, Cap Emploi, le SAMETH).

Ce que dit la loi

Dans les textes, la formation professionnelle s'adresse à toute personne souhaitant acquérir de nouvelles compétences professionnelles, pour faciliter son retour à l'emploi, garantir le maintien dans son poste ou pour optimiser son évolution professionnelle.

Les personnes handicapées ayant un statut de **Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH)** peuvent bénéficier d'une formation professionnelle dans tous les dispositifs de formation de droit commun, dans des conditions adaptées au regard du handicap, comme le prévoit la loi du 11 février 2005.

Du côté des organismes de formations, la réglementation est très claire : ils sont considérés comme des Établissements recevant du public (ERP), ils doivent être accessibles aux personnes devenues sourdes et malentendantes et proposer une accessibilité pédagogique des formations en intégrant toutes les formes de surdité avant même l'accueil de participants.

Il n'est pas aisé pour la personne malentendante de se retrouver dans la jungle des structures qui peuvent l'accompagner pour que sa formation professionnelle soit la plus adaptée possible.

Dans tous les cas, elle doit se rapprocher soit du service des ressources humaines de son entreprise soit de son conseiller Pôle Emploi/Cap Emploi pour se voir proposer des formations mais aussi leur adaptation.

Mais en pratique ça se passe comment ?

Il ne faut pas oublier qu'une formation est la transmission de deux choses : du savoir et du savoir-faire.

Le savoir transmis en formation est bien souvent quelque chose qui a été réfléchi et intellectualisé par le formateur qui a donc préparé un diaporama, voire même un support.

Sa diffusion en amont aux participants malentendants permettra une écoute active de la formation et une participation au même niveau que celui des autres personnes formées. Le coût de cette opération est nul, un envoi par mail de la part du formateur étant suffisant.

Le savoir-faire est, quant à lui, parfois plus compliqué à coucher sur le papier. Lors de formations, ce sont les échanges et les moments de questions/réponses qui permettent aux personnes formées d'acquérir les éléments qui seront utiles pour leur quotidien.

La réponse en terme d'accessibilité est ici technique, qui passe par des émetteurs récepteurs, une boucle d'induction magnétique et/ou une transcription écrite. Il ne faut pas l'oublier et surtout s'assurer de l'adéquation du système avec les besoins des participants.

Et qu'est-ce qui bloque alors ?

Bien souvent, ce n'est pas la logistique ou la technique qui bloque mais tout simplement l'humain.

Ce sont souvent ceux qui instaurent les formations qu'il faut convaincre que c'est possible ; mais aussi il faut casser ce préjugé selon lequel mal entendre impliquerait de mal faire son travail. Laissons la parole à Véronique qui témoigne de ce qu'elle a vécu :

« J'ai travaillé pendant 20 ans dans la même grande société avant que ma surdité ne se déclare. Si, auparavant, mon professionnalisme n'a jamais été remis en cause et ce, malgré un niveau de diplôme faible, j'ai pu évoluer, tout a changé dès l'apparition de mes problèmes d'audition.

J'ai été reléguée à un poste subalterne et toutes mes demandes de formation ont été refusées sous prétexte du coût de la transcription.

Lorsque j'ai rencontré l'association du Nord, on m'a expliqué tout ce à quoi j'avais droit. Je suis donc retournée voir le service des ressources humaines et ils ont fait les démarches mais en traînant les pieds, comme si ces formations ne serviraient à rien. J'ai continué encore quelques années dans cette entreprise et j'ai fini par démissionner. Une PME ouvrait un site pas loin de chez moi et j'avais beaucoup échangé de mes compétences et

de mes problèmes avec mon nouveau voisin qui s'est avéré être le Responsable des ressources humaines de cette entreprise. Il m'a embauchée et il a tout mis en place pour que tout se passe bien. Grâce à un plan de formation adapté et accessible, je suis passée de simple salariée à responsable de mon service. »

■ Yann Griset

Le Compte d'Engagement Citoyen : un dispositif pour la formation des bénévoles d'association

Avec le Compte Engagement Citoyen l'activité des bénévoles est désormais reconnue et sera transformable en heures de formation, financées par l'État.

De quoi s'agit-il ?

Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) est un dispositif créé par la loi El Khomri, dite « loi travail ». Il s'inscrit dans le cadre du Compte Personnel d'Activité (CPA).

Il permet de valoriser l'activité bénévole des plus de 16 ans, des actifs quel que soit leur statut et des retraités.

Pour quels bénévoles ?

Le CEC reconnaît le rôle joué pour la collectivité par les individus les plus investis. Il s'adresse aux bénévoles qui siègent dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participent à l'encadrement d'autres bénévoles, et ce pendant au moins 200 heures au cours de l'année civile dans une ou plusieurs associations, dont 100 heures au moins dans l'une d'elles.

Le CEC valorise et accompagne cette citoyenneté régulière et importante par des droits individuels à la formation (octroi de 20h de formation chaque année), dont le bénéficiaire, acteur de sa formation, décide de l'usage : moment de la mobilisation des droits, objet de la formation, formation professionnelle ou associative.

60h peuvent être cumulées par le bénéficiaire au titre du CEC, au fil des ans ou au titre des différentes activités éligibles. Au-delà, elles doivent commencer à être consommées pour pouvoir être à nouveau cumulées.

Pour quelles associations ?

L'association ou les associations doivent être des associations régies par la loi de 1901. Elles doivent exister depuis trois ans au moins et s'inscrire dans l'un des champs d'activité énumérés par l'article 200 du code général des impôts.

Comment s'y prendre ?

Le bénévolat relevant de la sphère privée, une démarche volontaire de chaque bénévole qui se pense éligible doit être engagée pour déclarer ses heures d'activité.

Pour créer un compte, le bénévole doit se connecter sur le site : www.moncompteactivite.gouv.fr entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de l'année suivant l'année où il exerce les activités à déclarer.

L'association de son côté doit aussi valider les déclarations de ses bénévoles.

Les modalités de la déclaration par le bénévole et de la validation par le dirigeant d'association, par téléprocédure, ont pris un peu de retard et feront l'objet d'une campagne de communication en 2018. Nous vous tiendrons informés. Dès à présent, nous vous invitons à créer votre CEC et à partager l'information pour ne pas rater la date du 30 juin 2018.

Le site, agréable à consulter et ludique, permet aussi de faire le point sur ses compétences professionnelles et ses traits de caractère à travers un questionnaire à remplir en quelques minutes.

Par ailleurs, le Compte d'Engagement Citoyen a aussi pour fonction de faciliter la reconnaissance des compétences acquises à travers ces activités, notamment dans le cadre de la validation des acquis par l'expérience (VAE).

Sources :

- www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/le-compte-dengagement-citoyen-cec
- <http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/evoluer-professionnellement/cpa/article/le-compte-engagement-citoyen-fiche-pratique>
- <http://www.associations.gouv.fr/cec.html>
- Le service Mission Accueil et Information des Associations du Finistère

■ Maryannick Moal
Association Surd'Iroise
Présidente du Bucodes-SurdiFrance

Engagement associatif et formation

Depuis toujours, j'apprécie le côté démocratique des associations ; ce mode de gouvernance me convient. J'ai été salariée d'associations pendant plus de 10 ans. Actuellement, je profite en simple utilisatrice de certaines associations, pour d'autres je suis participante plus active. Depuis 2015, je me suis engagée au niveau de l'ALDSM. Je fais partie du bureau qui sera amené à se renouveler dans les deux prochaines années.

Mon parcours professionnel m'a conduite à vouloir créer une ludothèque associative.

Il me fallait donc être au clair avec tous les postes. J'avais besoin de me mettre à jour, d'en savoir plus dans tous les domaines, y compris ceux où je ne suis pas compétente ou moins à l'aise.

Depuis un an, j'ai donc suivi plusieurs formations sur la gestion associative : communication et management ; création d'association, bénévoles et ressources humaines, cahier des charges du site internet, comptabilité. Ces formations sont gratuites (ce qui n'enlève rien à leur qualité) et ouvertes à tous les dirigeants associatifs de la métropole lyonnaise. Le nombre de participants est limité à une vingtaine. Pour les formations délivrées à la Métropole, une BIM (boucle à induction magnétique) de bonne qualité m'a permis de suivre aisément la formation et les échanges. Pour les formations suivies à la Maison des Associations proche de chez moi, il a fallu compter sur la bonne volonté des formateurs.

Dans les deux cas, un support papier était délivré, permettant de suivre le déroulement et de garder une trace écrite.

J'ai également suivi un MOOC (Massive Open Online Course) intitulé « *Aller plus loin avec son association* ». Un MOOC est un type de formation en ligne ouverte à un public très large. Les vidéos ne sont pas toujours sous-titrées mais les cours sont disponibles en version PDF.

Toutes ces formations m'ont permis d'avoir plus de confiance, d'être rassurée, de voir que tous les dirigeants associatifs se posent les mêmes questions sur la gestion de leur association, quel qu'en soit l'objet. J'ai pu renouveler mes connaissances, avoir des informations sur les changements (par exemple, l'abandon de l'obligation de tenir un registre spécial mais aussi la perspective de l'obligation légale d'avoir un logiciel de caisse au 1^{er} janvier 2018). Ces formations m'ont aussi permis une ouverture sur le réseau associatif hors du milieu du handicap, de connaître des associations dont je n'aurais pas soupçonné l'existence.

Ce fut aussi l'occasion de faire connaître la malentendance d'un point de vue pratique : demander de parler posément dans les micros reliés à la BIM par exemple.

Ces formations, suivies dans un but personnel, ont également un peu profité par ricochet à l'ALDSM. Par exemple, la réflexion entamée sur la mise à jour des statuts est en train de se concrétiser. Les documents glanés nous ont servi pour les réécrire.



Au-delà du contenu pratique, des informations concrètes, les formations en groupe sont aussi un moment d'échanges et de questionnements plus « *philosophiques* ». Lors de la formation comptabilité suivie à la mi-novembre, la formatrice nous a répété qu'il fallait considérer les associations comme des entreprises, intégrer le travail bénévole dans les tableaux comptables afin de le valoriser et le quantifier. Mais cette prise en compte du travail bénévole soulève le problème du financement (public ou privé). En notant et chiffrant le bénévolat, les financeurs peuvent se poser la question de l'utilité d'un financement puisque les bénévoles font le travail et qu'il paraît donc inutile d'embaucher. Or les associations se professionnalisent par nécessité de survie, deviennent comme des entreprises d'où une gestion complexe pour des bénévoles lambda et la nécessité des formations. Embaucher une personne pour la gestion de l'association apparaît donc nécessaire mais pourrait entraîner la dévalorisation du bénévolat.

Il devient légitime de se poser différentes questions : la gestion des associations devient identique à celle des entreprises. Du coup, sont-elles toujours des associations? Sont-elles vouées à rester des petites associations sans aucun poids? En France, elles remplissent d'ores et déjà la fonction des entreprises et donc devraient avoir du poids dans le PIB. Mais elles seraient par conséquent taxées comme des entreprises et ne seraient donc plus des associations avec un mode de gouvernance démocratique...

Le débat sur le statut juridique des associations est à mener au niveau national.

■ Rachel Poirier

Un audioprothésiste original

Si nous avons conscience que les personnes travaillant dans un bruit intense doivent protéger leurs oreilles, avons-nous déjà pensé aux animaux qui les accompagnent chaque jour dans leur travail ? Leurs oreilles doivent être aussi protégées, d'autant plus que leurs performances dépendent de la qualité de leur audition.



Original... oui ! Sa manière de travailler comme un artisan, ainsi que le nom de son magasin en témoigne : « **Votre Audition, atelier de correction auditive** », situé à Quimper.

De plus, Pierre ZAJEC a une particularité : il fabrique des bouchons anti-bruit pour chiens, dont il a breveté l'invention.

Non, vous ne rêvez pas, vous avez bien lu : pour les chiens. Principalement ceux de l'armée, du GIGN, de la gendarmerie... Pour tous ces chiens d'attaque et de défense, si utiles à l'époque où nous vivons, qui participent à notre sécurité avec leurs maîtres.

Cet audioprothésiste diplômé d'État tire du plaisir de cette activité complémentaire : « *Le binôme homme/chien étant indissociable, il est primordial de protéger l'audition du chien et du maître pour obtenir la meilleure efficacité possible du binôme sur le théâtre opérationnel* » précise-t-il.

Comment cela est-il réalisé ?

Le chien et son maître sont présents. Même si ce sont des chiens dressés, certaines précautions sont prises. « *Je demande toujours l'autorisation avant de m'approcher du chien et la prise d'empreinte est réalisée sous sédation* ».

Après la fabrication des embouts sur mesure dans son atelier attendant au magasin *Votre Audition*, un nouveau rendez-vous est planifié afin d'essayer et d'adapter les embouts à chaque chien.

Le but est de faire tenir les embouts en toutes circonstances. Pierre m'a montré le déroulement d'une séance sur une vidéo montrant un berger allemand secouant furieusement la tête et les embouts tenaient...

« *Actuellement, le taux de réussite est de 95 %* » me précise-t-il.

Ces bouchons « *Attenuatio pro R* » sont en silicone et filtrés pour tous les bruits de détonation.

Le chien entend les ordres de son maître tout en étant protégé sur le pas de tir.

Le résultat est d'autant plus remarquable que l'audition des chiens est plus performante que la nôtre, soit une bande passante allant de 20 Hz à 40 000 Hz.

Voici une invention qui permet donc au binôme homme/chien de travailler efficacement en toute sécurité ; de plus les essais en conditions réelles ont montré que les chiens ne souffraient plus lors des tirs : un bon point pour le bien-être animal !

Bien sûr, lors de cet entretien nous avons évoqué l'audition humaine !

Pierre est audioprothésiste indépendant, confiant en l'avenir. Pour lui, si la qualité de travail et de service est reconnue, un patient satisfait en amène d'autres, c'est l'effet boule de neige.

Par exemple, il travaille avec un EHPAD, se déplace à domicile si le patient n'est pas en état de venir, il recherche dans ses échanges avec le patient la meilleure façon de faciliter l'adaptation aux appareils. Il parle surtout de passer un bon moment ensemble et de partager une expérience.

Nous ne doutons pas que ses patients ne se sentent favorisés.



■ Françoise Roc'hongar

Acouphènes et méditation, un apaisement salutaire

Malentendante depuis une quarantaine d'années et appareillée depuis 25 ans, je souffre de trois types d'acouphènes (cocotte-minute, vrombissement et mélodie) survenus progressivement et qui squattent mon silence intérieur. Un véritable orchestre en permanence dans mes oreilles!

Désespoir, dépression et folie guettaient à l'époque ma bonne santé psychique...

Je rêvais d'un chef d'orchestre allant enfin de sa baguette clore ce concert infernal.

Je le visualisais, je le suppliais. Après une fraction de seconde de silence, insidieusement les trois notes se remettaient à jouer avec en arrière plan, sifflements et vrombissements qui revenaient de plus belle... un enfer!

Je faisais déjà de la méditation depuis quelques années et me suis dit qu'il serait bon d'intensifier ma pratique.

Aujourd'hui, grâce à l'exercice quotidien, ces acouphènes ne me dérangent pratiquement plus. Sauf à de rares exceptions près, lors de grandes fatigues ou si je me trouve dans un environnement particulièrement silencieux. Comment est-ce possible?

Les acouphènes

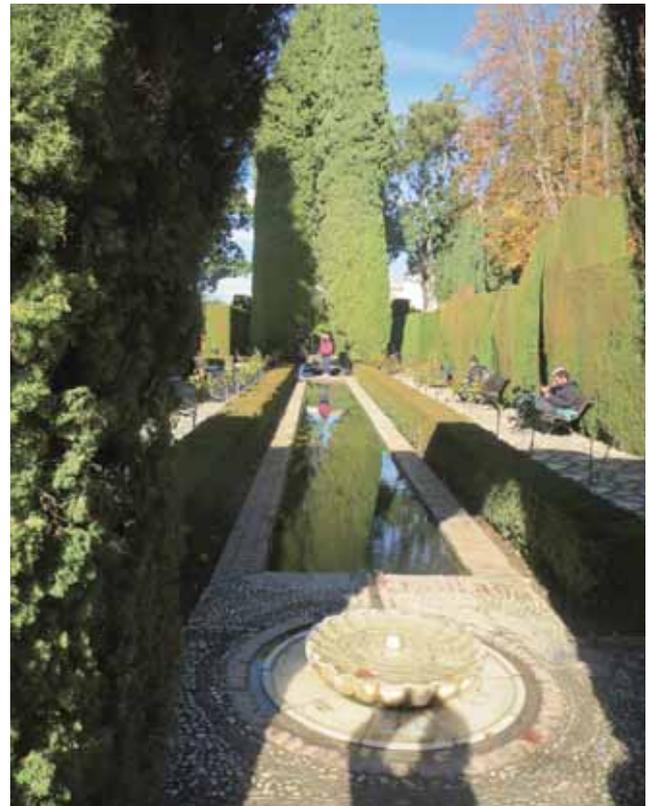
Le numéro 13 du journal **6 millions de malentendants** d'avril 2014 a été largement consacré aux acouphènes.

Un rappel : les acouphènes sont des bruits intérieurs entendus en permanence. Ils peuvent être des sifflements comme une cocotte-minute, des chants de cigales, des chuintements, des vrombissements comme un moteur de bateau et même des mélodies. Ils sont le plus souvent associés à une perte auditive. Dans la cochlée, les cellules ciliées abîmées ne donnent plus de stimulations à la partie de l'aire auditive du cerveau et celle-ci, ne recevant plus de stimuli extérieurs, va se mettre à produire un ou des sons de façon autonome.

La méditation

Contrairement aux idées reçues, la méditation ne nécessite pas de faire le vide, le silence, ou du moins pas d'emblée. Cela peut se produire mais ce n'est pas le but premier.

La méditation consiste à diriger son attention de façon centripète (vers l'intérieur) sur un seul point de référence et à observer ce qui se passe. Que cela soit des sensations, des perceptions, des tensions, des douleurs, des sentiments, des émotions, des pensées tournantes, des bruits intérieurs ou extérieurs, l'invitation est de tout accueillir de façon bienveillante, en restant centré sur l'objet de la méditation.



Orienter la pensée sur un « objet », comme la respiration, le cœur, le souffle, va amplifier la partie sur laquelle l'attention est portée et mettra l'acouphène à distance. Il existe un grand nombre de voies de méditation, toutes ont leur propre valeur.

Il est bon de trouver celle qui nous semble la plus adaptée à notre personnalité en l'expérimentant pendant six semaines au moins de manière sérieuse.

D'où vient la méditation ?

Nous savons que la plupart des méditations ont leur origine depuis des millénaires en Inde et en Chine. Des fresques de personnages méditant ont été retrouvées et estimées à plus de 4000 ans avant J.-C. La transmission de ces connaissances se faisait de manière orale et dès le V^e siècle avant J.-C., nous avons des traces écrites des deux grands courants de méditation, le taoïsme (Chine) et le bouddhisme (Nord de l'Inde). En Occident, certains chercheurs spirituels ont fait connaître la méditation dans les années 68-70. Elle avait alors un goût de new âge, de baba cool et était souvent associée à des prises de drogue. C'étaient les premières recherches occidentales sur les états modifiés de conscience.

Plus tard, associée aux thérapies corporelles et comportementales, la méditation connut un réel engouement et apparut comme un bon complément pour apaiser le mental et gérer les tourbillons intérieurs.

Les recherches faites en neurosciences sur la méditation

Ces dix dernières années, des neurologues occidentaux ont cherché à comprendre scientifiquement les bienfaits de la méditation grâce à l'imagerie cérébrale. Qu'ont-ils découvert? La plasticité du cerveau. La méditation apporte ce changement durable, particulièrement à l'endroit du cerveau où se situent les émotions (l'amygdale¹).

Les chercheurs ont constaté un rétrécissement de l'amygdale chez des personnes ayant pratiqué assidûment la méditation « pleine conscience » durant six semaines.

L'amygdale est donc moins stimulée chez ces méditants d'où un émotionnel plus maîtrisé et modéré.

Quels sont les bienfaits de la méditation sur les acouphènes ?

- un court-circuitage du focus obsessionnel sur l'acouphène
- une détente et un apaisement du corps et de l'esprit
- une prise de distance par rapport à la souffrance induite par les acouphènes
- une reconnexion à la joie profonde et au mystère de la vie qui ne dépend plus d'éléments périphériques ou extérieurs
- une plus grande acceptation de ce qui est.

La méditation « Heartfulness »

Je pratique la méditation « Heartfulness » dont l'objet d'attention est la région du cœur.

En me focalisant sur cette partie du corps, les acouphènes vont se mettre en arrière-plan. Lorsque nous sommes en train de lire un livre passionnant, nous ne voyons plus la tapisserie (acouphènes) qui nous entoure alors qu'elle est toujours là.

En méditant, nous descendons toujours plus profondément dans notre cœur, nous allons contacter cette joie profonde et aussi ce point immuable et calme que l'on appelle dans les tempêtes, l'œil du cyclone.

En un mot, quand tout bouge, il est possible de retrouver ce centre stable, paisible, quoi qu'il se passe.

Nous aspirons à rencontrer une sorte d'apaisement qui pourrait être un silence intérieur, très profond. Pour les « acouphéniens », cette quête est vaine, impossible, voire cruelle.

Cela n'éteindra en rien les bruits intérieurs, comme les pensées tournantes d'ailleurs, non cela ne les fera pas taire! La méditation apaisera non pas le brouhaha mais bien la lutte engendrée par la non-acceptation de ce qui est.

En acceptant l'inacceptable, une détente s'installe. Les acouphènes deviennent alors périphériques et perdent leur pouvoir sur l'humeur et l'état dépressif souvent associé.

La paix intérieure malgré le vacarme

Un maître spirituel disait : « cela ne sert à rien d'aller s'enfermer dans une grotte au fin fond de l'Himalaya pour méditer! Allez méditer sur la place du village un jour de marché et accédez à cette paix intérieure quels que soient les bruits extérieurs ou le remue-ménage intérieur. La paix est profondément installée au cœur de notre cœur ».

Cela fait maintenant plus de dix ans que je vis avec ces bruits dans les oreilles.

Cela fait dix ans que je pratique quotidiennement et assidûment la méditation « Heartfulness ».

Tout est devenu plus doux et supportable. J'ai fini par oublier, ou plutôt à m'en faire des amis.

Le matin, je pars marcher au rythme de ma petite mélodie.

J'avance d'un pas alerte avec le vrombissement d'un bateau qui me fait rêver de voyages sur la mer. Au passage, je salue toutes ces belles cigales.

■ Smita Gogniat

1 amygdale cérébrale, noyau situé dans le lobe temporal et jouant un rôle dans les émotions et le conditionnement (Wikipédia)

Pour en savoir plus :

Heartfulness : fr.heartfulness.org/methode/meditation

Mindfulness ou « Pleine Conscience » :

<https://www.mindful-france.org/>

Bibliographie :

- Méditer pour ne plus déprimer : la pleine conscience une méthode pour mieux vivre de Williams, Teasdale, Segal, Kabat-Zinn, préface de Christophe André
- Christophe André : Je médite jour après jour
- Fabrice Midal : Habiter mon corps, guide de méditation (coffret CD de méditations guidées)

Publicité



LABORATOIRE DE CORRECTION AUDITIVE

études et applications

20, rue Thérèse, angle avenue de l'Opéra - 75001 PARIS

Tél. : 01 42 96 87 70 - Fax : 01 49 26 02 25 - Courriel : opera@lcabizaguet.fr

Les représentants d'usagers

Le 31 octobre 2017, le Bucodes SurdiFrance a vu renouveler son agrément, comme union d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour cinq ans. Il incite les adhérents de ses associations à candidater à cette fonction. Deux représentantes expliquent le parcours.

Comment devenir représentant d'usagers (RU) ?

Nous sommes tous des usagers du système de santé en France et nous souhaitons tous une amélioration de l'accueil et de la prise en charge des patients dans les établissements de santé, publics ou privés.

Comme chacun d'entre nous, vous avez déjà des occupations personnelles, familiales, professionnelles mais s'il vous reste deux heures par mois pour lire des informations essentielles sur la santé, et deux heures par trimestre pour participer à une réunion de Commission Des Usagers (CDU) d'un établissement que vous aurez choisi, alors vous pourrez vivre une expérience à la fois enrichissante sur le plan personnel et valorisante sur le plan social.

La première chose à faire est de demander au Bucodes SurdiFrance, association agréée, la liste des postes de Représentants d'Usagers vacants dans votre région.

Ensuite, écrire une lettre de candidature auprès du directeur (directrice) de l'établissement que vous aurez choisi ; il s'agit seulement de mettre en valeur votre intérêt pour la qualité des soins et la sécurité des patients (par exemple), ainsi que vos activités dans une association de personnes malentendantes. On ne demande pas un CV !

En principe, on ne tardera pas à vous répondre, le représentant de la Direction vous présentera l'établissement, en face à face, dans son bureau, et vous le fera visiter.

N'hésitez pas à lui dire que vous aurez besoin que l'on tienne compte de la nécessité pendant les réunions, que chacun parle à tour de rôle, en face de vous, et pas trop vite.

Dès que vous aurez reçu une réponse positive de l'établissement, nous vous conseillons de suivre une formation gratuite auprès d'une association régionale spécialisée dans la formation : **France Associations Santé**. Votre section peut adhérer pour une somme modique.

Vous ne le regretterez pas, vous allez être aux premières loges de grands changements dans l'amélioration de la qualité des soins et des droits des patients.

Quel est le rôle du représentant d'usagers ?

Suzy et Annie, bénévoles de l'ARDDS Île de France, sont représentantes d'usagers dans une clinique privée, spécialisée dans le traitement des cancéreux.

Nous espérons être efficaces, d'une part en participant à tous les travaux de la Commission des usagers qui se réunit quatre fois par an, mais surtout en apportant un plus dans la connaissance du personnel médical de la malentendance.

Nous avons expérimenté dès le départ cette méconnaissance et nous avons patiemment démonté les a priori sur le sujet.

Mais ces réunions se composent d'environ huit personnes (la représentante de la direction, plusieurs médecins, un psychologue, la chargée des relations avec les usagers, la responsable de la qualité et risques, un cadre de santé, l'assistante sociale, et j'en oublie) et parfois il nous est difficile de tout comprendre. Alors nous apportons notre boucle magnétique portable et l'installons une demi-heure à l'avance. Au début, un peu d'incompréhension mais très vite, cela a été accepté et utilisé avec discipline !

Voici les points abordés dans une réunion ordinaire :

- Bilan des réclamations (écrites et orales) ; nos interventions apportent des précisions appréciables.
- Point sur les événements indésirables. Là aussi nous posons de nombreuses questions. Il s'avère qu'ils sont nombreux et presque quotidiens; certains points demandent des éclaircissements qui nous sont apportés.
- Formation du personnel.
- Point sur la restauration.
- Travaux de rénovation.

Nous sommes attentives à l'analyse des causes de tout événement grave indésirable et veillons à ce qu'une réponse soit apportée au patient ou à son entourage. Nous avons abordé dès le début de notre mandat des sujets tels que l'accessibilité, les sous-titres de la TV, notre présence en cas de médiation. Les tâches qui nous attendent sont passionnantes !

Plus généralement, notre expérience de militantes pour la reconnaissance des difficultés dont souffrent les personnes atteintes d'un handicap invisible donne vie aux textes de loi mal lus, mal compris parfois par ceux-là mêmes qui prennent en charge des usagers-patients.

Patiemment nous portons témoignage de notre engagement et nous espérons que des émules viendront se joindre à nous.

■ Suzy Margueron et Annie Delay

Danseur et ambassadeur !

De passage à Grenoble en septembre, Yann-Alrick a rencontré des jeunes et moins jeunes, à l'invitation d'un laboratoire d'audioprothèse. Deux adhérents ARDDS 38 l'ont interviewé.

Vous êtes malentendant depuis votre enfance. Votre parcours est étonnant, puisque vous êtes danseur professionnel. Comment se sont passés vos apprentissages à l'école et le choix du métier ?

L'école s'est très mal passée. Au départ ma surdité (moins importante que celle dont je souffre aujourd'hui) n'a pas été décelée. Tout le monde a pensé que j'étais un peu retardé, voir débile et j'ai souffert de ce jugement de la part des adultes mais surtout des enfants. Lorsque j'ai été appareillé (c'était un appareil intra-auriculaire avec une petite antenne) cet objet était d'abord sujet de moqueries.

J'ai pris du retard et au collège cela s'est également très mal passé. Donc, dès que j'ai eu 17 ans j'ai quitté l'école.

Une déficience auditive n'est-elle pas encore plus difficile à vivre, quand on pratique un métier en lien très proche avec la musique ?

Tout d'abord, il faut que la musique soit suffisamment forte, ensuite je perçois d'abord les basses au niveau du plexus. Mais avec mes nouveaux appareils (contours d'oreille) mon rapport à la musique ne me pose plus autant de problèmes. Par contre, je ne peux pas dire que l'appareillage n'a pas d'inconvénients : quand je danse je transpire abondamment, et l'appareil peut en souffrir... Quand je fais des portés avec ma partenaire, je dois étudier assez soigneusement la position pour que mon appareil ne me rentre pas trop profondément dans l'oreille.

Quel fut votre moteur pour conduire vos études et les débuts dans la vie professionnelle, malgré le handicap ?

C'est la danse qui m'a sauvé. Cette activité permet d'exprimer tout ce qui se passe dans mon corps et dans ma tête. Quand je danse je suis bien.

Le fait d'avoir commencé par de la danse en couple m'a beaucoup aidé également... ma danseuse faisait parfois mes oreilles.

Vous placez le partenariat avec Audio 2000, dont vous êtes l'ambassadeur, dans la démarche de faire connaître la malentendance au grand public. Cet objectif est aussi celui des associations de malentendants. Acceptez-vous de collaborer avec nous pour cela ?

Je m'investis déjà beaucoup avec Audio 2000 chez qui je retrouve toutes les valeurs humaines que je souhaite défendre, et je consacre énormément de temps à ma



Yann-Alrick

© YMCM prod

danse. Je ne pourrai pour l'instant pas collaborer avec d'autres associations, tout simplement par manque de temps.

Vous êtes jeune et donc bien placé pour alerter les jeunes sur le risque auditif que fait courir la musique amplifiée. Êtes-vous d'accord pour être aussi ambassadeur sur ce sujet important ?

Le traumatisme de l'école est encore proche. Le contact avec l'institution scolaire m'est toujours très difficile, mais je pense que l'idée de sensibiliser la nouvelle génération est primordiale si nous voulons changer les regards sur les différences. Sans forcément être un ambassadeur, c'est important d'en parler.

■ Interview réalisé par Annie et Patrick

Qui est Yann-Alrick Mortreuil ?

Yann-Alrick Mortreuil est un danseur professionnel de 28 ans que l'on retrouve dans « *Danse avec les stars* ».

Les faits marquants de Yann-Alrick Mortreuil :

Atteint de surdité dégénérative depuis l'âge de 5 ans, la carrière de Yann-Alrick Mortreuil dans la danse semblait compromise. Et pourtant ! Malgré une perte d'audition qui atteint aujourd'hui plus de 80 %, le jeune homme a réussi à faire de sa passion son métier. Entré à 6 ans en école de danse et inspiré par Michael Jackson, Yann-Alrick se lance très tôt dans la compétition.

En 2011, il remporte la première place dans l'émission *La Meilleure Danse* sur W9 avant de rejoindre le casting des danseurs de *Danse avec les Stars* en 2013, où il devient le partenaire de la chanteuse Tal.

Après une tournée à travers la France dans le spectacle *Rock It All*, il revient dans la sixième saison aux côtés d'Enjoy Phoenix, puis en saison sept avec la présentatrice TV Karine Ferri.

Lyndie : ma deuxième opération

Comme vous l'avez lu dans le numéro précédent, je me suis fait implanter un implant cochléaire une première fois en 1991 alors que je n'avais que deux ans et demi.

Après ma première implantation, une longue période d'adaptation et d'apprentissage de la langue fut nécessaire.

Pour cela, ma famille a fait preuve de perspicacité logistique pour me permettre d'aller pendant trois jours par mois à l'Institut Saint Pierre à Palavas pour des réglages et des séances d'orthophonie à un rythme intense. Ensuite les séances se sont espacées ; tous les trois mois puis six mois et enfin une fois par an.

Ce travail m'a permis de réussir à vivre en autonomie, de suivre un début de scolarité et de profiter de ma famille.

Un jour, j'étais en terrasse, en famille, il faisait beau et chaud. Une journée agréable. Et d'un seul coup, le silence total. Je me suis dit « *c'est la pile, j'en mets une nouvelle* ». À l'époque, c'était comme une pile de télécommande qu'il fallait changer tous les jours. Toujours rien ! J'ai changé les câbles, l'antenne. Puis tous les accessoires possibles... toujours aucun son. Je commençais à vraiment perdre patience, à paniquer, l'idée de ne plus entendre me terrifiait.

Ce travail m'a permis de réussir à vivre en autonomie, de suivre un début de scolarité et de profiter de ma famille.



Lyndie et sa maman

Un trajet à Montpellier s'imposait à la rencontre d'un régleur afin d'essayer de trouver l'origine du problème. Chaque électrode a été testée et cela n'a pas été sans douleur...

On m'a fait une radio et un scanner afin de voir si le problème venait de l'intérieur. Aucune réponse.

Un mois passa et toujours aucune solution. J'ai dû stopper ma sixième en plein milieu de l'année puisque cela ne servait plus à rien de continuer les cours sans entendre. Plus les jours, les semaines, les mois passaient, plus cela devenait insupportable. C'était un autre monde, tout à fait inconnu, qui s'ouvrait à moi et pas un bon...



Don au Bucodes SurdiFrance (déductible de votre impôt à hauteur de 66 %)

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes SurdiFrance est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur personnes devenues sourdes et malentendants en lui envoyant un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner. En cas de don, le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable global net (par exemple, un don de 150 € autorisera une déduction de 99 €).

Nom, prénom:

Adresse:

Ville: Code postal:

Mail: Affectation:

Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de €

**Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à :
Bucodes SurdiFrance - MDA 18 - Boîte 83 - 15, passage Ramey - 75018 Paris**

Avant cette panne, j'étais une Lyndie joyeuse, souriante et pleine de vie. Cette panne a donné naissance à une nouvelle Lyndie qui se renfermait sur elle-même, ne souriait plus et perdait petit à petit la notion du langage. Une Lyndie que je n'appréciais pas du tout.

Vint enfin la décision de m'opérer de nouveau pour enlever l'ancien implant et mettre un tout récent, de la dernière génération. J'ai donc quitté un appareil avec boîtier et fil (le tout premier implant) pour un simple contour sans fil. Un petit appareil qu'on voyait à peine. Un pur bonheur de connaître un tel changement. Un mal pour un bien dit-on. L'opération a duré cinq heures au lieu de deux, à cause d'une complication, car, en essayant de retirer par l'oreille le porte-électrodes, le cartilage s'est brisé. Il a fallu faire une greffe pendant l'opération. J'ai souffert.

Deux mois de plus sans entendre afin que ça se cicatrise! Ceux-ci ont été les plus longs de ma vie. C'était assez traumatisant de ne plus pouvoir entendre la voix de mes proches, leurs rires... Ne plus apprécier aucun son, aucune musique... C'est assez difficile d'expliquer ce que je ressentais à ce moment-là.

Mamie, qui avait pris sa retraite, s'est portée volontaire pour me faire rattraper mon retard scolaire. Elle a été d'une patience d'ange pour me faire travailler, alors que je n'étais pas du tout concentrée et encore moins motivée. Je communiquais à travers la lecture labiale et, imaginez-la, à essayer de m'expliquer les consignes des exercices...

Ce n'était pas un long fleuve tranquille... Pas de langue des signes, la communication passait soit par l'écrit soit par la lecture labiale. Non seulement, j'ai dû m'adapter à cette nouvelle situation mais aussi ma famille qui a dû faire face à ces difficultés de communication et à ce stress constant.

J'ai dû m'adapter à cette nouvelle situation mais aussi ma famille qui a dû faire face à ces difficultés de communication et ce stress constant.

Après la deuxième opération, je suis un peu revenue au point de départ. Au lieu d'aller à l'institut tous les ans, j'y retournais tous les trois mois afin de rattraper le retard.

Il a fallu du temps pour retrouver cette Lyndie joyeuse que j'étais, après tous ces épisodes. Mes années collège n'ont pas été les meilleures. J'ai refait ma classe de sixième avec de nouveaux élèves que je ne connaissais pas. C'est seulement en quatrième que j'ai commencé à sortir du tunnel. Toutefois, je réalisais, au cours de ces années de collège, que j'avais vraiment besoin de m'éloigner de la maison afin de trouver mon indépendance. J'étais prise dans deux lycées pour un BEP Services aux Personnes pour deux ans d'étude. Celui de Digne les Bains où j'étais domiciliée et celui de Gap, un lycée agricole. J'ai bien sûr choisi ce dernier.

Cela a été le début d'une nouvelle aventure et la découverte d'une nouvelle Lyndie.

■ Lyndie Haas

Chers lecteurs, si vous avez aimé le début de l'histoire de Lyndie, sachez que vous pourrez la retrouver dans un film documentaire sur l'implant cochléaire, réalisé par Surdi 34, qui sortira en 2018 ainsi que dans le livre que Lyndie va publier en 2018 « *Mon combat contre le silence* ».

Bulletin d'adhésion et d'abonnement



| Option choisie | Montant | Supplément ⁽¹⁾ |
|-----------------------------|---------|---------------------------|
| Adhésion avec journal | 30 € | + € |
| Adhésion sans journal | 15 € | + € |
| Abonnement seul (4 numéros) | 28 € | |

Bien préciser les options choisies

⁽¹⁾ Certaines associations demandent un supplément d'adhésion à rajouter aux 15 €, vérifiez si vous êtes concernés dans la liste des sections et associations qui se trouve au dos de votre revue. Vous pouvez également rajouter une somme pour un don à l'association en soutien.

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pays :

Mail :

Date de naissance :

Actif ou retraité :

Nom de l'association :

Adhésion /
Abonnement

Faire un chèque soit à l'ordre de l'association choisie (voir adresse page 32), soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à Emmanuelle Moal: 43B, avenue du Haut Sancé - 35000 Rennes
Renseignements à : abonnement6MM@surdifrance.org
Pour une adhésion à l'ARDDS, envoyer à : ARDDS - boîte 82, MDA XX^e - 3, rue Frederick Lemaitre - 75020 Paris

J'entends moins bien

Notre amie Françoise nous a quittés à la veille de l'automne. Nous étions nombreux pour l'accompagner dans son dernier voyage.

J'entends moins bien

*Depuis que je suis un peu sourde
Et bien obligée de faire répéter,
Je trouve un peu lourde
La vie en communauté.*

*Ce handicap m'a touché brutalement,
Au début, ce fut l'affolement
Suivi d'un certain accablement,
Il me fallait vivre autrement.
Les conversations bruyantes à table
Perçues si détestables
Et le fatigant décryptage
Me mirent un peu en marge.*

*Huit jours déjà
Qu'après bien des aléas
À ma déficiente oreille
Je porte ce petit appareil
Merveille d'électronique
Et de technologie numérique.*

*Le bruit du livre que l'on feuillette,
Le craquement du journal que l'on déplie,
Le son des savates qui se traînent
Sont autant de cueillettes
Qui me parviennent plus aisément
Et c'est pour moi moins d'enfernement.
La vie me semble moins lointaine
Et j'apprécie mieux ce que l'on dit*

*Je fais partie maintenant
D'une association de malentendants
Et ce que j'y vois et « entends »
M'encourage fortement.*

*Ci-dessous, je vous propose
Deux ou trois petites choses
Pour nous faciliter la vie
Et, de ce fait, la vôtre aussi.*

*Ne nous parlez jamais en nous tournant le dos,
Ne criez pas non plus plein pot,
Ne baissez pas la tête en murmurant
Articulez si possible clairement,
Ne parlez pas à l'autre bout de l'appartement.
Handicap certes
Mais aussi re-découverte.*

■ **Françoise Lecourt (29 juin 2007)**



Ce poème, lu par sa famille à la cérémonie, nous a énormément touchés.

Elle l'avait écrit il y a dix ans, quand elle est devenue un peu sourde, comme elle dit !

C'est à cette époque que nous l'avons connue. Elle était en colère contre cette surdité qui lui changeait la vie ! Le cheminement collectif l'a aidée à apaiser sa détresse.

Malgré sa surdité Françoise, d'une très grande vivacité d'esprit, toujours très coquette, était une battante, curieuse de tout : elle pratiquait aussi bien la marche, le tennis, la gymnastique que le bridge... Elle participait avec son mari, aux sorties de la section, aimait rencontrer d'autres malentendants aux stages d'été de lecture labiale, ou lors des sorties avec l'association voisine de Lyon (notre photo).

Son poème paraît serein. Qu'elle ait su mettre en mots son parcours, est une richesse que nous souhaitons partager avec les lecteurs de notre revue.

■ **Ses amis malentendants de l'Isère**

Témoignage : vigilance avec les notaires

Normalement, lorsqu'une personne malentendante doit faire appel à un notaire cela ne devrait pas poser de problème particulier, dès lors qu'elle est appareillée, qu'elle sait lire et écrire. Une de nos lectrices, prénommée Hélène, vient toutefois d'en faire l'expérience inverse.

Dans le cadre du règlement d'une succession, le clerc du notaire, informé de mes problèmes auditifs, a exigé à trois reprises, lors des signatures de l'acte de notoriété, de la déclaration de succession et de l'attestation immobilière que je sois assistée par deux témoins, alors que je ne le souhaitais pas. Cela revenait à me priver de ma pleine capacité juridique du seul fait de mon handicap auditif.

J'ai néanmoins accepté, à contrecœur, de signer l'acte de notoriété (acte par lequel sont indiqués les héritiers du défunt) en présence de deux témoins.

En revanche, j'ai refusé quelques mois plus tard de signer la déclaration de succession et l'attestation de propriété assistée de deux témoins, s'agissant là de documents comportant des données confidentielles.

Pour la déclaration de succession, j'ai fait remarquer au clerc que l'administration fiscale n'a jamais exigé, à ma connaissance, qu'une personne malentendante doive signer toute déclaration fiscale – et la déclaration de succession en particulier – en présence de deux témoins. Le clerc a reconnu son erreur sur ce point. J'ai donc pu signer seule la déclaration de succession.

En revanche, pour l'attestation de propriété, le clerc a maintenu sa position, en m'indiquant à plusieurs reprises « *que cela n'était pas négociable* ». J'ai répété mon refus catégorique pour des raisons évidentes de confidentialité et de discrimination.

Le clerc a alors décidé, de son propre chef, de rechercher dans des entreprises voisines de son étude deux personnes qui pourraient être mes témoins lors de la signature de l'attestation de propriété. Cela revenait à ce que l'étude divulgue à des tiers des informations confidentielles et de violer par là même le secret professionnel auquel est tenu tout notaire.

J'ai demandé au clerc de m'indiquer par écrit sur quelles bases juridiques ou notariales il fondait son exigence. Il m'a répondu par courrier que :

« S'il apparaît qu'une partie ne possède pas toutes ses facultés (auditives ou autres), la pratique recommande de faire venir des témoins instrumentaires qui pourront étayer sa mission.

Tels sont la signification et l'esprit de l'article 9,3° de la loi du 25 Ventôse an XI contenant organisation du notariat,

Les actes notariés pourront être reçus par un seul notaire, sauf les exceptions ci-après : (...)

3° Les actes dans lesquels les parties ou l'une d'elles ne savent ou ne pourront signer seront soumis à la signature d'un second notaire ou de deux témoins ».

J'ai fait remarquer au clerc que cette loi ne s'appliquait pas à ma situation car je savais signer et je pouvais signer. Mais le clerc a maintenu son exigence et moi mon refus.

Lors du dernier rendez-vous le clerc m'a finalement indiqué que le notaire responsable de l'étude signerait seul l'attestation immobilière et que, ni ma signature, ni celle de témoins ne seraient nécessaires.

Le fait d'avoir exigé la présence de deux témoins pour la signature d'une déclaration fiscale et d'actes notariés au seul motif qu'une personne est malentendante constitue une grave faute professionnelle pour un notaire ou son clerc.

J'ai donc demandé à rencontrer le notaire responsable de l'étude.

Il a reconnu que son clerc avait commis une faute professionnelle et il a accepté le principe du remboursement de l'intégralité de ses honoraires, sur demande écrite de ma part.

J'ai donc envoyé au notaire une demande de dommages et intérêts et j'ai obtenu le remboursement de l'intégralité des « *émoluments d'actes et de formalités* » payés (honoraires perçus pour la rédaction des différents actes et déclarations, rédactions d'attestations, photocopies, frais divers, etc.).

Par contre, je n'ai pas demandé le remboursement des frais d'enregistrement que le notaire avait payé au Trésor pour mon compte, car ces sommes étaient à ma charge.

J'ajoute que ma réclamation a été facilitée par le fait que je disposais de la lettre du clerc dans laquelle il m'avait indiqué les fondements juridiques et notariaux à partir desquels il se basait pour exiger la présence de deux témoins.

On est toujours en position de force quand on a en sa possession un écrit signé.

■ Hélène

Retour sur les 8^e assises nationales de la qualité de l'environnement sonore

Les assises de la qualité de l'environnement sont un événement organisé par le Centre d'information et de documentation sur le Bruit (CidB). Il s'est tenu du 27 au 29 novembre 2017 au Centre des Congrès de la Villette. C'est un salon qui s'adresse à des professionnels, mais qui, pour la première fois, ouvrait ses portes au grand public lors de la dernière demi-journée.

Les assises sont un temps fort fait de conférences et de tables rondes qui font intervenir les meilleurs spécialistes sur le thème du bruit, du son et de l'environnement sonore. Ces Assises proposaient des stands, avec un espace « Start up ». Deux ateliers et deux stands ont retenu toute notre attention.

Les conférences

Améliorer le confort sonore dans les restaurants

Des restaurateurs étaient invités à cette table ronde pour répondre au constat : beaucoup de restaurants sont bruyants (trop bruyants), rendant les conversations difficiles à suivre (voire impossibles pour des personnes malentendantes).

Le niveau sonore élevé a plusieurs origines :

- les conversations, le va-et-vient du personnel, le choc des couverts, des chaises, la musique d'ambiance, les équipements techniques comme le percolateur.
- Le design intérieur qui peut générer beaucoup de réverbération.
- L'aménagement de l'espace (tables très proches les unes des autres, ou bien séparées).
- Un défaut d'isolation vis-à-vis de l'extérieur.

Tout le monde souffre de cette situation : les clients comme le personnel.

Comment agir ? Il est conseillé de penser à l'acoustique des lieux au moment des travaux. Après, cela devient plus compliqué et plus coûteux (sans être impossible). Une attention particulière est à porter sur le choix des matériaux.

Un petit guide intitulé « RestO Quiet » présente la problématique et propose des préconisations pour le confort acoustique des lieux. Ce document est en téléchargement libre sur le site du CidB.

D'après les intervenants de la table ronde, le traitement acoustique est un investissement rapidement rentabilisé : fidélisation et accroissement de la clientèle, productivité plus élevée et baisse de l'absentéisme du personnel. Des restaurateurs, présentés dans le guide, ont exposé leur démarche pour limiter le bruit. Des restaurants à tester rapidement¹.

Inscrire l'audition dans le parcours de santé de l'individu

Cette table ronde réunissait des scientifiques, des représentants de ministères ainsi que la *Fondation Pour l'Audition* représentée par Chloé Bretagnolle.

Après avoir rappelé l'importance du capital auditif et la

difficulté de vivre avec une perte auditive, les différents intervenants se sont beaucoup exprimés sur le dépistage de la surdité. Le professeur Hung Thai-Van a expliqué comment était réalisé le dépistage à la naissance. Des représentantes de l'éducation nationale ont présenté les dépistages effectués avant l'entrée en CP et avant l'entrée dans le secondaire. Ils ont abordé le Parcours Éducatif de Santé : « *Mis en place à la rentrée 2016, le parcours éducatif de santé recouvre tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. Il permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires* ». La représentante du ministère du travail a expliqué que le dépistage de la surdité continue au cours de la vie professionnelle – mais uniquement pour les métiers exposés à un risque auditif. Une personne de l'assistance s'est étonnée que la vue soit systématiquement testée lors des visites médicales de la médecine du travail, contrairement à l'audition. À ce jour, rien n'est prévu allant dans ce sens.

Enfin le représentant du ministère de la santé a conclu en disant qu'il n'existait pas assez de données sur les problèmes auditifs en France, notamment pour ce qui touche à la santé auditive des 18-20 ans. Une étude pilote devrait être lancée prochainement.

L'espace start-up

Cet espace comportait un stand « BIM », mais pour « *Building Information Modeling* », et non « *Boucle à Induction Magnétique* »... juste à côté cependant, il y avait le stand de Cécile Planchais, designer, qui présentait son banc *Imiroir*. Ce banc au design épuré composé de miroirs reflète l'environnement dans lequel il s'intègre (voir photo) et offre aussi une expérience sonore en diffusant du son. Cécile Planchais a eu l'excellente idée d'installer une boucle à induction magnétique (BIM) dans le banc, ce qui permet aux personnes malentendantes équipées² d'entendre parfaitement ce qui est diffusé lorsqu'elles y sont assises ! Les applications potentielles sont très nombreuses : imaginez un aéroport où se presse beaucoup de monde dans de grands halls sonores, une personne malentendante assise sur le banc met son appareil en position T et peut entendre parfaitement qu'il sera procédé à l'embarquement pour son vol de 15h12 au guichet 34 dans le hall C...



Le banc « Imiroir », équipé d'une boucle magnétique

Une autre start-up présente, *Augmented Acoustic*, a conçu un système permettant de régler individuellement le son lors de concerts. À l'aide d'un casque à réduction de bruit (ou d'une BIM), d'un boîtier et d'une application téléchargée sur son smartphone, il est possible de choisir le son ajusté à son audition lors d'un concert : balance pour avoir le meilleur rendu stéréophonique, réglage du volume, des fréquences... mais aussi la possibilité de choisir l'instrument à faire ressortir.

Un produit qui s'adresse aux mélomanes avertis, aux personnes qui veulent protéger leur audition... et aux personnes malentendantes qui peuvent écouter avec la BIM mais surtout qui pourraient avoir un jour la possibilité d'un réglage du son sur mesure, en fonction de leur audiogramme.

■ Dominique Dufournet

¹ *Elmer (Paris), Matsuri (Paris, Lyon, Bordeaux), Baltard au Louvre (Paris) et Mumi (Paris).*

² *Pour profiter d'une BIM, il faut être équipé d'appareils auditifs et faire activer le programme « position T ou MT » (par l'audioprothésiste, c'est gratuit). L'audioprothésiste a l'obligation d'avoir une BIM – n'hésitez pas à lui demander un essai lors d'un prochain rendez-vous.*

Une charte de l'Unesco sur les enjeux du son

Bruit, voix, musique... les sons font partie de notre quotidien. Avec une audition en baisse, la relation au son évolue : il se brouille, s'éloigne, il nous manque, nous agresse, nous émeut encore parfois... Un rapport complexifié dans lequel la recherche du sens et la relation à l'autre tiennent des places centrales.

Depuis 1998, la Semaine du Son aborde la question du sonore dans ses dimensions environnementales, sociétales, médicales, économiques, industrielles et culturelles. La Semaine du Son, c'est aussi le nom d'un événement annuel dont le Bucodes SurdiFrance est partenaire et dont la 15^e édition se tiendra du 22 janvier au 4 février 2018 dans toute la France. Cette année l'annonce de sa programmation a été marquée par l'adoption d'une résolution de l'Unesco intitulée « *L'importance du son dans le monde actuel : promouvoir les bonnes pratiques* ».

Une charte qui définit des principes universels autour des bonnes pratiques du son

Dans ce texte, il est question du son en tant que patrimoine intangible qui relie les communautés entre elles au-delà du langage, mais dont l'autre facette, le bruit, porte, dans une société toujours plus urbanisée, son lot d'effets néfastes et de risques. Inspirée par la Charte de la Semaine du Son (http://www.lasemaineduson.org/IMG/pdf/2014_06_03_charte_de_la_semaine_du_son.pdf), élaborée en 2014, la résolution 39C/49, adoptée le 31 octobre 2017, vise à promouvoir de bonnes pratiques sur la question du son. Cinq secteurs sont principalement concernés : l'environnement sonore, la santé, les techniques d'enregistrement, de diffusion et de conservation sonore, la relation entre image et son

ainsi que l'expression musicale et sonore. Les 195 états membres de l'Unesco sont donc encouragés à prendre des mesures dans ce sens.

Une riche programmation pour sensibiliser aux enjeux sociétaux du sonore

La Semaine du Son prend la forme d'événements de conférences et de forums ouverts à tous. Cette édition, parrainée par Jean-Michel Jarre, abordera la prévention du risque auditif induit par l'écoute de sons compressés. En parallèle, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présentera son dosimètre, une nouvelle application smartphone de prévention qui sera lancée prochainement. Celle-ci permettra de mesurer le volume sonore, non seulement dans l'instant mais sur une période d'exposition et en envoyant des messages d'avertissement quand les seuils de risque sont atteints. Il sera aussi question d'acoustique, de musique, de traduction visuelle du son, de techniques d'enregistrement et de diffusion. Son et architecture seront abordés sous l'angle des cultures sonores et du développement durable, croisant les regards de ceux qui imaginent les ambiances sonores de demain. Divers angles d'approche qui viennent rappeler la richesse de cette thématique !

■ Solène Nicolas

Le licenciement d'une salariée malentendante

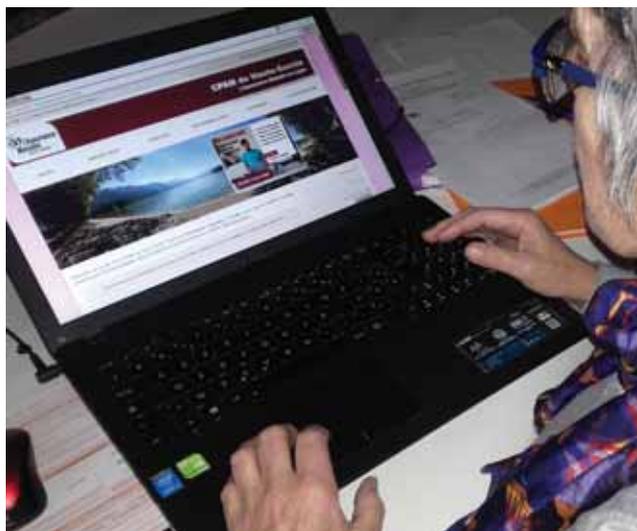
En 2017, le conseil de prud'hommes d'Annecy a condamné la Caisse primaire d'assurance-maladie de Haute-Savoie pour le licenciement abusif d'une salariée malentendante et exigé sa réintégration.

Parue dans le numéro de décembre 2017, de CFDT Magazine, l'histoire de Marie-Hélène nous a semblée exemplaire. La rédaction de la revue et l'auteur de l'article Dominique Primault, nous ont autorisés à vous la raconter.

Nous les en remercions vivement.

Marie-Hélène est malentendante et, petit à petit, ses capacités auditives diminuent. Son handicap est reconnu par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), qui lui a attribué une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

En juillet 2016, après une période de précarité ponctuée de contrats successifs, elle signe enfin un CDI pour un poste de technicienne sur la plateforme d'entraide de la Caisse primaire d'assurance-maladie. Un soulagement pour Marie-Hélène.



Malheureusement, la stabilité qu'elle espérait tant ne dure pas. Moins de six mois plus tard, le 12 décembre, elle reçoit un mail de la direction qui la convoque à un entretien préalable à un éventuel licenciement. Le motif invoqué? Un manque de productivité qui, selon la hiérarchie, constitue une insuffisance professionnelle. L'incompréhension et la déception sont totales. Marie-Hélène contacte rapidement la CFDT.

Catherine, la déléguée syndicale, l'accompagne au service du personnel pour consulter son dossier professionnel. Ensemble, elles épluchent scrupuleusement les quelques pages retraçant la carrière de Marie-Hélène à la CPAM. Elles relèvent les appréciations reconnaissant la qualité de son travail, il était précisé que le nombre de dossiers traités était légèrement inférieur à la moyenne de ses collègues.

Ce petit déficit de productivité, Marie-Hélène l'explique par son handicap mais également par un manque d'accompagnement lors de sa prise de fonction. À aucun moment elle n'a été sérieusement formée, ni sur les mises à jour ni sur le vidéocodage des feuilles de soins. Elle n'a eu droit qu'à une présentation avec un diaporama au cours de laquelle elle ne pouvait pas à la fois prendre des notes et lire sur les lèvres du formateur.

Le syndicat demande à rencontrer la directrice de la CPAM, à qui il montre les états de service de Marie-Hélène et insiste sur l'absence de soutien pour effectuer efficacement ses missions. La direction de la CPAM reste sur ses positions, invoquant une situation budgétaire compliquée.

La CFDT mettra alors à profit le préavis de deux mois, déclenché par la notification du licenciement le 26 décembre, pour casser la décision.

Après des essais de négociations, la CFDT publie un premier tract, lance un appel de soutien aux autres syndicats et propose aux salariés une pétition en faveur de leur collègue. La direction reste sourde.

Alors, le Syndicat interdépartemental de la protection sociale Rhône-Alpes, dépose le 3 mars un référé devant le conseil de prud'hommes d'Annecy. Le jour de l'audience, les syndicats appellent à une grève qui a été suivie par 45 % du personnel et alerte la presse écrite, les TV et les radios.

Une semaine plus tard, le tribunal rend son jugement. Les attendus sont sans appel : « *Attendu que la CPAM de Haute-Savoie n'a pas justifié avoir pris les mesures pour aider la demanderesse à améliorer la qualité de son travail ; attendu qu'elle n'a pas indiqué qui était son référent handicap et comment elle avait mis en place un suivi personnalisé, il convient d'ordonner à la CPAM de Haute-Savoie sa réintégration parmi ses effectifs* ».

La mobilisation a payé!

Catherine précise que la section a été soudée par cette action.

Avis de la rédaction de 6MM :

L'expérience des associations de malentendants, leur connaissance de la législation spécifique, à la défense des travailleurs handicapés peut aider pour des événements tels que celui-là.

La compétence des syndicats professionnels dans le domaine juridique, leur présence sur le terrain et leur pouvoir de mobilisation sont des atouts supplémentaires. Il est donc important de travailler ensemble et s'appuyer mutuellement les uns sur les autres.

SURDI Kids

Prévention à l'école, une matinée pas comme les autres! Mercredi 29 novembre 2017, Aisa et Anne Marie sont venues dans notre classe pour nous parler de l'oreille et de la surdité et surtout pour nous sensibiliser à ce handicap. Elles sont présidentes des associations l'ARDDS et Surdi 34.

Ce que nous savions déjà avant la visite d'Anne Marie et Aisa :

Je savais qu'il ne faut pas écouter la musique trop forte. (J)

Poème de Lulu :

Moi je n'étais pas là
Ce jour là
Mais je me suis aperçu
Qu'on pouvait comprendre sans entendre
Je ne pensais pas
Qu'il y avait autant d'éléments
Juste dans ce petit coin
De ma tête
Mon oreille

Qu'est-ce qui nous a surpris ?

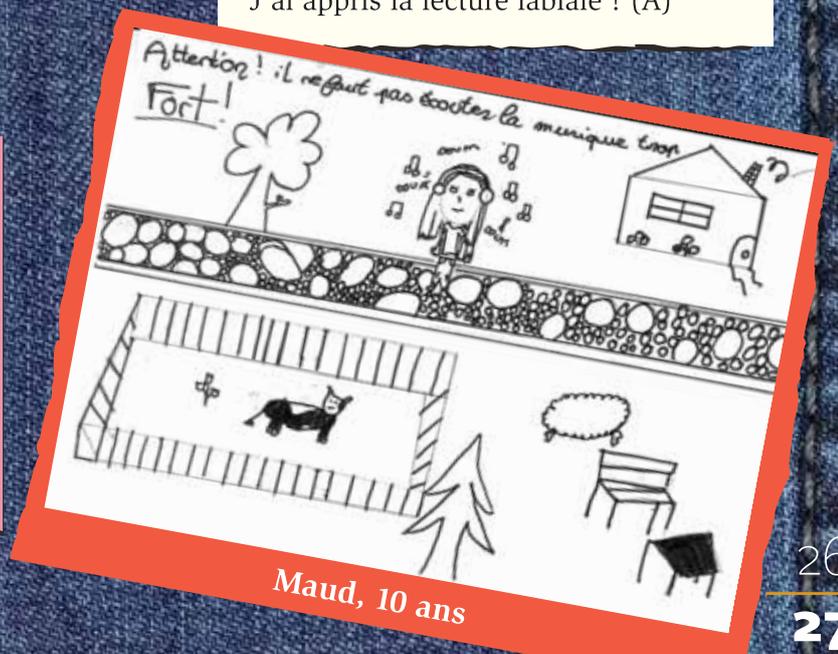
Qu'on puisse mesurer le bruit comme on mesure des mètres. (V)

J'ai été surpris que Anne Marie et Aisa soient malentendantes, parce que cela ne se voit pas. (L)

En fait elles sont comme nous mais elles entendent moins bien que nous. (A)

Qu'est-ce que nous avons appris ?

J'ai appris la lecture labiale ! (A)



Maud, 10 ans

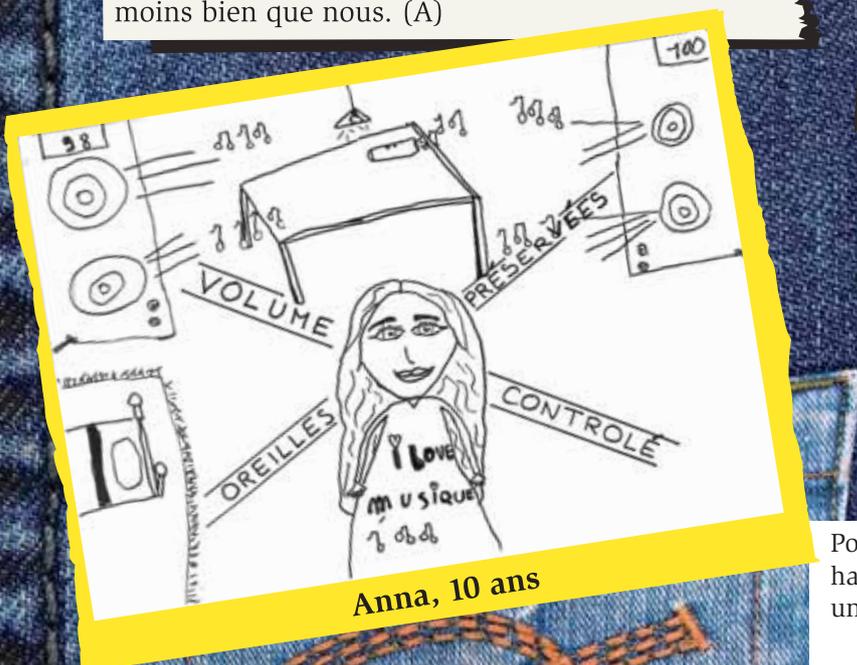
Qu'est-ce que nous avons ressenti ?

Nous avons été contentes de partager ce que nous avons appris avec Aisa et Anne Marie dans les autres classes de l'école.

Les élèves des autres classes ont bien aimé quand ils lisaient sur nos lèvres et ont été très intéressés. (V, M et J)

C'est un peu triste d'être sourd. (H)

C'est dommage d'abîmer ses oreilles pour rien et devenir handicapé. (T)



Anna, 10 ans

Pour continuer notre projet sur la connaissance des handicaps, nous recevrons en mars dans notre classe une instructrice en locomotion...

■ Article rédigé par la classe de CM de l'école publique des Montagnols, Miribel les Echelles, Isère

Manifeste sur la **perte auditive et le handicap**

Health First Europe a publié un manifeste dans le dernier EFHOH-news, la revue mensuelle de l'association européenne de malentendants EFHOH. Health First Europe est une organisation non commerciale à but non lucratif regroupant des patients, des travailleurs de la santé, des universitaires et des experts en soins de santé, ainsi que l'industrie des technologies médicales. Leur mission est de veiller à ce qu'un accès équitable à une technologie médicale et à des soins de santé modernes, innovants et fiables soit considéré comme un investissement vital pour l'avenir de l'Europe. Ils préconisent des soins de santé véritablement centrés sur le patient et pensent que tous les citoyens européens devraient bénéficier des meilleurs traitements médicaux disponibles.

Le constat

En Europe, 10 % de la population totale (52 millions de personnes) déclarent avoir subi une perte auditive. 73 % ont consulté un médecin mais seulement 50 % se sont adressés à un audioprothésiste. La perte auditive est un énorme problème de santé pour les citoyens européens, menaçant de peser très fort sur les systèmes de santé et de protection sociale de l'Europe si elle n'est pas traitée.

Des technologies médicales nouvelles, comme les prothèses auditives et les implants auditifs, peuvent alléger le fardeau. Nous appelons les décideurs européens afin de sensibiliser à cette pathologie, d'envisager des moyens efficaces de prévention, de faciliter l'accès à ces technologies là où c'est approprié, d'améliorer les soins et de partager les meilleures pratiques entre les États membres.

Nous invitons les États membres à

1. Partager les meilleures pratiques en matière de soins auditifs, y compris les mesures préventives et les programmes de dépistage précoce pour identifier et diagnostiquer une perte auditive ;
2. Intégrer des stratégies d'audition dans les systèmes de soins de santé initiaux qui traitent efficacement de la prévention et des identifications ;

3. Favoriser l'accès aux appareils auditifs qui comprennent des implants cochléaires, des prothèses auditives et d'autres appareils fonctionnels ;
4. Supprimer les limites d'âge dans les mesures de soutien aux personnes handicapées qui empêchent les personnes âgées handicapées, telles que les personnes malentendantes, de jouir de leurs droits en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD) ;
5. Promouvoir des initiatives efficaces visant à améliorer l'accès des personnes handicapées aux informations relatives aux installations publiques, aux bâtiments publics et aux services de médias audiovisuels ;
6. Assurer la formation et la reconnaissance des professionnels de l'audition dans leur pays.

Nous invitons la Commission européenne et le Conseil à

1. Prendre les devants en s'assurant que l'accès à l'audition professionnelle est un droit, y compris le diagnostic, la réadaptation, le service et la maintenance ;
2. Aider les États membres à coordonner les politiques de santé et à promouvoir le vieillissement en bonne santé ;
3. Développer une stratégie européenne sur la perte auditive en mettant l'accent sur l'égalité, la prévention et la réhabilitation pour rendre la vie quotidienne plus facile pour les personnes malentendantes et veiller à ce que cette stratégie soit menée par les experts travaillant dans le domaine ;
4. Lancer des programmes pour accroître la sensibilisation à la perte auditive en tant que cause d'isolement social, de dépression et de détérioration de la santé mentale et physique pour les personnes âgées et, par conséquent, de l'importance de la perte auditive des soins gériatriques ;
5. Investir dans la recherche sur la perte auditive, sa prévention, sa réhabilitation et partager les études et statistiques pertinentes.



Nos représentants du Bucodes à la réunion de l'EFHOH à Londres

■ Source : EFHOH news décembre 2017
Traduit par Aisa Cleyet-Marel

Entendre d'un regard

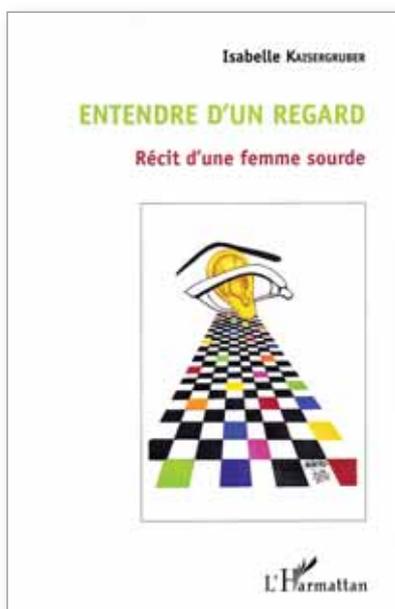
Entendre d'un regard est le récit de vie d'Isabelle Kaisergruber, qui est devenue sourde à l'âge de quatre ans en 1958 suite à une encéphalite vaccinale avec prise d'antibiotiques ototoxiques ; la streptomycine.

Malgré son handicap, Isabelle fait des études supérieures et devient ingénieure dans le domaine de la recherche nucléaire où elle occupe un poste à responsabilités. C'est avec méthode et rigueur qu'elle analyse son parcours de vie, que ce soit sa vie personnelle ou professionnelle. Non appareillable, elle a appris à communiquer grâce une rééducation orthophonique très poussée et à la lecture labiale, dont elle admet les imperfections et les limites. À quarante ans, elle découvre la langue des signes française, ce qui va devenir un nouveau moyen de communication et qui lui permettra de rentrer en contact avec d'autres sourds, elle, qui jusque-là n'avait vécu qu'avec des entendants.

Ce sont ses parents et surtout son grand frère qui l'ont toujours entourée et encouragée à ne jamais baisser les bras. Leur soutien sans faille, leur confiance et leur amour ont permis à Isabelle de vaincre tous les obstacles qui sont venus sur sa route.

« Mon enfance fut celle de tous les autres enfants, une enfance classique, si l'on peut dire. J'étais une petite fille comme les autres, sourde, soit, mais cela n'avait pas une grande signification pour moi. Je jouais et j'allais à l'école. Comme beaucoup d'enfants sourds, j'ai fréquenté des ORL, des orthophonistes, des écoles spécialisées pour sourds... »

Dans les premiers chapitres de son livre, l'auteure décrit l'éducation des enfants sourds par les parents ainsi que l'instruction à l'école, l'apprentissage de la langue orale et la lecture labiale par les orthophonistes.



« Quand on est sourd profond, c'est pour toujours... Ce handicap est contraignant, mais pas douloureux et il est tout à fait possible de vivre heureux sans entendre. En revanche, je ne suis et je ne serai jamais rassurée de savoir que ma surdité est un handicap qui ne se voit pas. (...) Le handicap m'a donné envie de me battre et m'a permis de mieux me connaître. »

Pour son conjoint, son handicap est plus difficile à accepter et l'auteure se sent de plus en plus exclue et incomprise. En tant que sourde, elle a pris l'habitude de se taire et d'obéir. Son mari oublie volontairement ou non sa surdité et n'en tient absolument pas compte ; aussi leurs voies se séparent.

« J'avais souvent l'impression de jouer un rôle, de ne pas être moi-même, de vivre un faux-semblant, d'usurper une identité... Prisonnière de ce personnage, très souvent je vivais des situations désagréables, parfois même très douloureuses, que je trouvais injustes, déclenchant un mal-être parfois maîtrisé mais parfois exprimé, voire mal exprimé quand ma souffrance dépassait mes capacités de contrôle. »

Après avoir travaillé pendant dix ans dans la recherche, l'administration lui confie un poste au sein de Mission Handicap, qui a pour objectif l'insertion des personnes en situation de handicap. L'auteure va aider d'autres personnes handicapées à s'insérer dans le monde du travail, une mission difficile mais qu'elle a beaucoup appréciée.

Dans « Entendre d'un regard », l'humour a également sa place, de nombreuses anecdotes et situations cocasses occupent tout un chapitre. Ce livre écrit à quatre mains avec la journaliste Virginie Facquet, pourra intéresser des lecteurs sourds ou malentendants qui vont certainement se reconnaître dans son récit, mais également des personnes entendant qui pourront cheminer avec Isabelle dans l'espoir de comprendre un peu mieux ce monde des sourds profonds, atteints d'un handicap invisible.

Pour compléter votre lecture, vous pourrez visionner une vidéo sous-titrée sur YouTube, dans lequel Isabelle Kaisergruber explique pourquoi elle veut continuer le combat afin de rapprocher sourds et entendants.

www.youtube.com/watch?v=vZi3a6Z0CTI

Livre d'Isabelle Kaisergruber Editions L'Harmattan, disponible en librairie, 26 € 2017

■ Aisa Cleyet-Marel

Prix du meilleur film sous-titré

Le Prix du meilleur film sous-titré 2017 (qui récompensait le meilleur film sorti en 2016) a été remis le 23 novembre dernier à Emmanuelle Bercot pour son film « La Fille de Brest », par Christian Guittet, de l'ARDDS o6, qui a créé ce prix.

Pourquoi un prix du meilleur film sous-titré ?

Le prix du meilleur film sous-titré récompense un film en langue française proposé en version française sous-titrée (VFST) dans les salles de cinéma, au moment de sa sortie nationale. Un jury composé de personnes malentendantes désigne le meilleur film qu'elles ont pu voir grâce aux séances sous-titrées. Il ne s'agit pas de noter le sous-titrage, les personnes malentendantes en seraient bien incapables puisqu'elles ont besoin des sous-titres pour comprendre les dialogues, mais bien le meilleur film qui leur aura été proposé dans le cadre de ces séances en VFST. Ce prix permet de mettre un coup de projecteur pour améliorer l'offre de films en VFST mais veut aussi inciter les spectateurs qui ont perdu l'audition à retrouver le plaisir d'aller au cinéma.

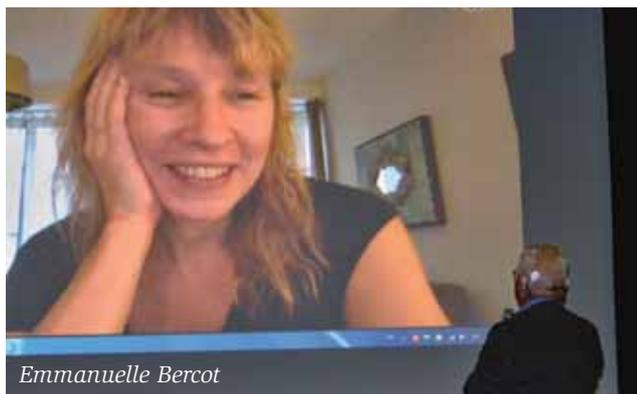
La remise du prix à l'espace Miramar à Cannes

C'est dans le cadre des 30^e Rencontres Cinématographiques de Cannes que le prix 2017 a été remis à Emmanuelle Bercot. Il s'agit là d'un événement de première importance qui a attiré 12 314 spectateurs pour 118 séances (dans 7 cinémas).

Une sélection d'une vingtaine de dessins (publiés dans votre revue préférée **6 millions de malentendants**), a été exposée pendant toute la durée de l'événement, à l'espace Miramar.

Le public, nombreux, a pu voir en avant-première notre court-métrage, « Silence... on tourne... pour les malentendants » puis ils ont assisté à la diffusion du film « La Fille de Brest », une adaptation du livre d'Irène Frachon « Mediator, 150 mg, Combien de morts? ».

Emmanuelle Bercot, la réalisatrice du film, a été connectée à la salle en vidéoconférence, son image étant affichée sur grand écran. Elle a répondu en direct aux nombreuses questions de la salle, sur le casting en particulier (rappelons que le rôle principal est tenu par Sidse Babbett Knudsen, actrice danoise, nommée pour le César 2017 de la meilleure actrice pour son interprétation dans ce film), mais aussi aux questions sur l'histoire (vraie) d'Irène Frachon.



Le trophée, une œuvre originale de Christian Sinicropi et son épouse, a ensuite été présenté à Emmanuelle Bercot sous les applaudissements de la salle.

Tous nos remerciements à la Fondation Pour l'Audition. Le prix du meilleur film sous-titré n'aurait pas été possible sans leur soutien financier.

Une adhérente parisienne, membre du jury, nous disait récemment avoir assisté en 2017 à plus de 24 séances en VFST. Un nouveau prix sera remis en 2018 : si vous souhaitez faire partie du jury, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'ARDDS.

Les films en VFST

En 2016, il y a eu en France 14 723 séances de films projetés en VFST dans 156 villes, un chiffre en très forte hausse si on le compare à 2011 (216), mais des séances légèrement moins nombreuses qu'en 2015 (16 243) et diffusées dans moins de ville (189 en 2015 : 33 villes n'ont plus projeté aucun film en VFST).

Sur Paris, je constate qu'il y a de plus en plus de spectateurs dans les salles. On peut regretter les horaires proposés, qui permettent rarement d'aller au cinéma en famille. Il faut aussi être très attentif à l'actualité du cinéma parce que les films en VFST restent moins longtemps à l'affiche. Pour connaître les films projetés en VFST et les salles où ils sont diffusés, n'hésitez pas à consulter le site www.cinest.fr : ce sont eux qui nous ont gentiment communiqué les chiffres des séances et des salles.

■ Dominique Dufournet

Combattons les idées reçues!

Dans son article, Dominique nous apprend que le nombre de villes et de séances où des films sont projetés en VFST a diminué, et que ces séances n'ont souvent lieu que la première semaine. C'est triste, mais ce n'est pas le cas à Cannes, bien au contraire : 77 des 144 films sortis en VFST en 2017 y ont été projetés dans cette version. Je vais donc tenter de vous aider à inverser cette tendance.

« *Les normo-entendants ne supportent pas de voir les films en français dans une version sous-titrée* ». C'est ce que tout le monde répète. Mais est-ce bien vrai?

Le questionnaire distribué aux spectateurs cannois ayant vu un film en VFST à l'occasion de la Journée nationale de l'audition / Semaine du handicap permet d'en douter... Nos deux cinémas ont fait un effort tout particulier : la semaine du 8 au 14 mars 2017, ils ont projeté 8 films français en VFST et programmé 22 séances. Une cinquantaine de spectateurs ont répondu à nos questions : certains avaient choisi une séance en particulier parce qu'ils savaient qu'elle serait sous-titrée, d'autres l'ignoraient...

Mais tous, ou presque, en ont été satisfaits, comme le montrent ces quelques remarques : « *Il faut penser qu'un jour cela peut nous arriver - Utile et agréable de tout comprendre - Bonne initiative et pas gênant du tout pour nous (4 personnes) - Merci pour les sous-titres. C'est très bien - C'est une très bonne initiative qui mérite d'être étendue - Je ne suis pas malentendant, mais je trouve votre démarche formidable. Continuez.* ».

Si cela vous intéresse, vous trouverez toutes les réponses sur notre site Internet.

© Aurélie Ferrer



Jean-Pierre Amauris recevant le trophée pour le premier Prix du meilleur film sous-titré 2016

Autre idée reçue : *ce sont les exploitants de salles, et eux seuls, qui sont responsables lorsqu'un film n'est pas projeté en VFST*. Ce n'est pas vrai : ils sont eux-mêmes tributaires des distributeurs, qui ne leur livrent pas toujours cette version quand elle existe. Non seulement tous les distributeurs ne gèrent pas la piste VFST de la même façon, mais beaucoup n'intègrent pas la version sous-titrée à tous leurs fichiers DCP. Il faudrait donc mener une action conjointe auprès des distributeurs pour qu'ils ajoutent systématiquement les sous-titres à tous leurs envois.

Seize dessins de Dominique sur le thème de la perte d'audition ont été exposés à cette occasion. Ils sont maintenant à la disposition de toutes les associations locales qui souhaiteraient en profiter (ils ont déjà été réservés par Maryannick Moal pour la semaine de sensibilisation au handicap organisée par la bibliothèque de l'Université de Brest, fin mars).

Silence... on tourne... pour les malentendants...

Tel est le titre du clip réalisé par Bernard Grange, à partir d'une interview de Paul Vecchiali, le parrain du Prix, et avec l'aide de nombreuses autres personnes, pour promouvoir le sous-titrage des films en français. D'une durée de 2 minutes 30, il est disponible dans plusieurs formats (non seulement MP4, mais aussi le format professionnel DCP¹). Pour faciliter sa diffusion, un visa d'exploitation a été demandé au CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et son inscription est en cours dans plusieurs festivals (ce qui nous interdit de le diffuser sur Internet pour le moment).

Il est à la disposition de tous ceux qui veulent le projeter ou proposer à des cinémas de le projeter, par exemple pour la Journée nationale de l'audition 2018 (les deux cinémas à Cannes ont d'ores et déjà accepté). Alors n'hésitez pas à le proposer aux cinémas que vous fréquentez habituellement.

■ Christian Guittet

¹ DCP signifie Digital Cinema Package ; c'est l'équivalent en cinéma numérique de la copie de projection argentique





02 ASMA
Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
asma.aisne@gmail.com

06 Section ARDDs 06 Alpes-Maritimes
La Rocca G
109, quai de la Banquière
06730 Saint-André-de-la-Roche
06@ardds.org
<http://ardds.org/content/ardds06-plus>

12 Section ARDDs 12 Aveyron
La Galaubie Bezonnès - 12340 Rodelle
section.aveyron.ardds@gmail.com

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès, place Romée de
Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 54 77 72
Fax : 09 59 44 13 57
contact.surdi13@gmail.com
www.surdi13.org
Supplément adhésion : 2 €

15 Surdi 15
Maison des associations
8, place de la Paix
15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
surdi15@hotmail.com
<https://surdi15.wordpress.com/>

22 Association des malentendants et devenus sourds des Côtes d'Armor
C°/AM Bourdet
6^{bis}, rue Maréchal Foch
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 78 10 00
adsme22@gmail.com

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Sourdine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosourdine@orange.fr
<http://asso-sourdine.blogspot.fr>
Supplément adhésion : 10 €

29 Surd'Iroise Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin
29860 Plabennec
Tél. : 02 98 21 33 38
www.surdiroise.fr/
contact.surdiroise@gmail.com
www.facebook.com/surdiroise

30 Surdi 30
20, place Hubert Rouger
30000 Nîmes - Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
<http://surdi.30.pagesperso-orange.fr>

31 AMDS Midi-Pyrénées
Chez M. Aillères Gérard
Le Communal - Route de Marignac
31430 Saint Elix Le Château
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
17, rue de Metz
B10, Les Horizons Clairs
33000 Bordeaux
secretariat.ae33gmail.com

34 Surdi 34
Villa Georgette
257, avenue Raymond-Dugrand
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr

35 Keditu Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés - 35000 Rennes
SMS : 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org

38 Section ARDDs 38 Isère
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
ardds38@wanadoo.fr

44 Section ARDDs 44 Loire - Atlantique
1, allée Beau Rivage - Île de Nantes
44200 Nantes
Port. : 06 12 67 83 14
section44@ardds.org

46 Section ARDDs 46 Lot
Espace Associatif Clément-Marot
46000 Cahors
section-cahors@ardds.org

49 Surdi 49
Maison des sourds et des malentendants
22, rue du Maine - 49100 Angers
contact@surdi49.fr
<http://surdi49.fr/>

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles
rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com
Supplément adhésion : 6 €

Antenne Cherbourg
Maison O. de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90-91 (Fax)

54 L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS : 06 80 08 50 74
espoir.lorrain@laposte.net
www.espoir-lorrain.fr

56 Oreille et Vie, association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org

56 Section ARDDs 56 Bretagne - Vannes
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 Section ARDDs 57 Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org
Supplément adhésion : 8 €

61 Association des malentendants et devenus sourds de l'Orne
2 Lotissement Les Safrières - Rabodanges
61210 Putanges-le-lac
amds.orne@gmail.com
amds-orne.e-monsite.com

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 09 77 33 17 59
mieuxsentendre@sfr.fr
<http://assomieuxsentendre.fr/>

63 Section ARDDs 63 Puy-de-Dôme
Malentendants 63,
7, place de Regensburg
63000 Clermont-Ferrand
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDDs 64 Pyrénées
Maison des sourds
66, rue Montpensier
64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org
Antenne Côte basque
Maison pour tous :
6, rue Albert-le-Barillier
64600 Anglet
SMS : 06 78 13 52 29
section64B@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Ilzsch
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM : Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
21B, avenue du Point du Jour
69005 Lyon
Tél. : 04 78 25 34 48
SMS : 06 31 54 57 96
aldsm69@gmail.com
www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
<http://surdi72.wifeo.com>

75 ARDDs Nationale - Siège
Maison des associations du XX^e
boîte 82 - 1-3, rue Frédéric Lemaître
75020 Paris
contact@ardds.org - www.ardds.org

75 Section ARDDs Île-de-France
14, rue Georgette Agutte - 75018 Paris
arddsidf@ardds.org

75 AUDIO Île-de-France
20, rue du Château d'eau - 75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 AIFIC : Association d'Île-de-France des Implantés Cochléaires
Siège social :
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
3^{bis}, rue de Grosly - 95690 Frouville
aific@orange.fr - www.aific.fr

76 CREE-ARDDs 76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien - 76100 Rouen
cree.ardds76@hotmail.fr

78 Durd'oreille
Secrétariat :
5, avenue Général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
<http://perso.numericable.fr/durdo>

84 ACME - Surdi 84
311, chemin des Cravailloux
30126 Tavel - Tél. : 04 90 25 63 42
surdi84@gmail.com

85 Section ARDDs 85 Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 06 08 97 44 33
ardds85@orange.fr

86 APEMEDDA Association des Personnels Exerçant un Métier dans l'Enseignement Devenus Déficiants Auditifs
12, rue du Pré-Médard - 86280 St-Benoît
Tél. : 06 81 95 03 97 (secrétaire)
05 46 34 18 30 (Présidente)
apemedda@gmail.com
<http://apemedda.free.fr>

87 Section ARDDs 87 Haute-Vienne
16, rue Alfred de Vigny
87100 Limoges
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr

94 FCM 94 Fraternité Chrétienne des Malentendants du Val-de-Marne
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

...ne restez plus seuls!

Malentendants, devenus-sourds...

Retrouvez également
6 millions
de malentendants

sur et